

avryzoom 56



MEMENTO

LES ABONNEMENTS GENERAUX CFF



L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux. Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de **Fr. 35.-** par abonnement et par jour. Veuillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL



Lundi et jeudi	matin de 8h00 à 11h30 et après-midi fermé
Mardi et mercredi	matin de 8h00 à 11h30 et après-midi de 13h30 à 17h00
Vendredi	matin de 8h00 à 11h30 et après-midi de 13h30 à 16h00
Tél. 026 470 40 00	e-mail: commune@avry.ch

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi	15h00 à 18h00
Mercredi	15h00 à 18h00
Jeudi	18h00 à 20h00
Vendredi	15h00 à 18h00
Samedi	09h00 à 12h00



CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUERICULTURE

Chaque 1^{er} vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 13h30 à 18h00.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69



LE CENTRE DE TRI

Horaire d'été (heure d'été)

Mardi	de 08h30 à 11h30
Jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 16h00 à 19h00
Samedi	de 09h00 à 12h00
et	de 14h00 à 16h00

Horaire d'hiver (heure d'hiver)

de 08h30 à 11h30
de 16h00 à 18h00
de 09h00 à 12h00



PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rue de Romont 29-31. Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique.

<http://www.oaf.ch/fr/permanence/welcom.htm>

Sommaire

1. Editorial
3. Tractanda de l'assemblée communale du 16 décembre 2015
5. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015
16. Messages du conseil communal à l'assemblée communale du 16 décembre 2015
22. Informations communales
28. Vie du village
36. Informations et divers
45. Les sociétés locales

Impressum

Tirage : 4 parutions par an à 950 ex.

Editeur : Commune d'Avry

Coordination : Administration communale
- **Tél.** : 026/470 40 02

Commission d'information : Michel Moret,
Céline Robichaud, Sylvain Clément, Jean-
Damien Meyer, Bernard Roussel et Floriane
Moret

Secrétariat : Cassandra Pulvirenti

Impression : Imprimerie MTL

NESTOR
MARTIN



Woodbox Technology

Pierre de Feu SA

Cheminées - Poêles - Fourneaux

Taille de pierre - Rénovation de façade

Ensemble, construisons votre idée...

Exposition, Rte de l'Industrie 16, 1754 Avry-Rosé - 026 470 29 00

André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse
Suisse Garantie

1754 CORJOLENS
026/470 28 38

Vente de légumes et fruits de saison.
Marché le vendredi de 8h15 à 9h15
Rte de la Côte 19 à Avry



Werner Wyss

Vitrierie - Glaserei

RÉPARATION - MIROIR

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com



«L'artisan qui met du plaisir

dans votre assiette»

Rte de la Glâne 117
1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 402 14 58
www.traiteur-robatel.ch



ESPACE ELLE & LUI

La beauté & le bien-être
au féminin masculin

Silvie Bussard | Diplômée pédicure et maquillage permanent
Alexandra Joye | Esthéticienne diplômée

Avry-Bourg 24 | 1754 Avry-sur-Matran | Tél. +41 (0)26 470 04 51 | www.espace-elle-et-lui.ch

Editorial

Je vous avais parlé de la halte de la Poya, réalisation de l'agglomération de Fribourg, et de la volonté de favoriser les transports publics pour contrer l'augmentation du trafic individuel. Aujourd'hui c'est la gare de Givisiez qui est annoncée, vous l'avez sans doute appris par la presse. Et demain ? Nous allons continuer avec la halte d'Avry. Ces gares sont des grands projets et, comme pour tous les grands projets, il faut savoir patienter. La gare d'Avry est inscrite dans les projets d'agglomération et les paramètres qui déclencheront sa réalisation sont nombreux. Mais le train dans un périmètre dense est appelé de plus en plus à jouer un rôle important puisqu'il se déplace en "site propre" et donc se rit des bouchons ! Avec une cadence à 15 minutes et deux gares, Avry sera quasiment relié par un "métro" à la capitale !

Le 14 juin, les citoyens d'Avry se sont prononcés pour un Conseil général. L'assemblée communale que nous avons connue jusqu'à aujourd'hui va donc céder sa place à trente personnes élues qui se prononceront sur les objets communaux. L'évolution de notre société nous pousse à réorganiser les structures communales et l'introduction de ce nouvel organe de décision en est une. Vous trouverez plus d'informations sur la mise en place du Conseil général dans cette édition.

Enfin nous allons nous retrouver en décembre pour une assemblée du budget 2016. La nouvelle année va sous peu pointer son nez, même si le merveilleux automne que nous vivons nous fait croire que Noël est encore loin.

Je vous souhaite un bel automne et me réjouis de vous revoir bientôt.

Benoît Piller
Syndic





Cédric Guisolan, conseiller en assurances
Téléphone 026 347 33 10
Email cedric.guisolan@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif ?

Protéger ceux que vous aimez.

Dans le domaine de l'assurance vie aussi,
nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale Daniel Charrière
Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg
Téléphone 026 347 33 33
www.mobifribourg.ch



N. Cosentino Carrelages SA
REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT
En Fin-Derrey 9 - 1756 Onnens

Adresse postale

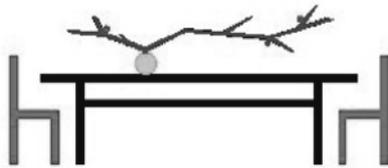
Case postale 174
1752 Villars-s-Glâne 1

Natel 079 230 72 90
Tél. 026 470 19 38
Fax 026 470 19 30

NICODEMO COSENTINO

cosentino.n@bluewin.ch
<http://www.ncosentinocarrelage.com>

Nicolas Pugin



Artisan ébéniste

Réparation Conception Réalisation
de tout votre mobilier ancien ou moderne
Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87
www.ebenisterie.ch



CABINET d'Hydrothérapie
Côlonique

Caroline Laroche Asmatico
Infirmière

Impasse de Cheiry 14
CH-1754 Avry-sur-Matran

+41 (0)78 840 04 97

hydrotherapie-colonique.ch



Boulangerie

**Au Vieux
Grenier SA**

026 684 24 48

www.vieux-grenier.ch

Avry-Bourg - Corminboeuf
Courtepin - Grolley



Commune d'Avry

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Avry sont convoqués en assemblée communale pour

**le mercredi 16 décembre 2015 à 20h00
à l'Auberge d'Avry-Rosé à Rosé**

Tractanda :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015**
 - . Il ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune.
2. **Présentation du plan financier 2016-2021**
Commentaire de la commission financière
3. **Budget 2016**
 - 3.1. **Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2016**
Rapport de la commission financière
 - 3.2. **Crédit d'investissement pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.3. **Crédit d'investissement pour l'aménagement de places d'évitement sur la route de La Praly**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.4. **Rapport final de la commission financière sur le budget 2016**
Approbation du budget 2016
Vote
4. **Reprise au domaine public de l'Impasse du Bois**
Rapport de la Commission financière
Vote
5. **Approbation du règlement du personnel communal révisé**
(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)
Vote
6. **Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la convention intercommunale pour le CSPi M.A.N.**
(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)
Vote
7. **Approbation des statuts du Réseau Santé de la Sarine**
(à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune)
Vote
8. **Divers**

Le Conseil communal



Une banque pour tous.



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert



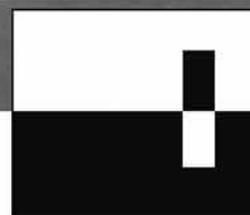
Gilbert Brodard & Fils SA
Rte de Fribourg 20
1634 La Roche

Tél. +41(0)26 413 92 20

Fax +41(0)26 413 92 29

office@gbrodard.ch

www.gbrodard.ch



brodard^{SA}
BÂTIMENT GÉNIE CIVIL
LA ROCHE FRIBOURG BULLE

Notre expérience, ...votre futur.



Commune d'Avry

Procès-verbal no 24 de l'assemblée de la commune d'Avry

du mercredi 20 mai 2015 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président M. Benoît Pillier, Syndic
Scrutateurs : M. Gilbert de Chambrier
M. Roland Berset
M. Claude Gurny

M. Benoît Pillier, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer nombreux à cette assemblée en particulier M. Frédéric Schneider, ingénieur forestier d'arrondissement.

En introduction, M. Pillier donne lecture d'un texte qu'il avait préparé pour l'éditorial de la dernière édition d'Avryzoom qui n'est pas paru : « Le 8 mars dernier, les citoyennes et citoyens d'Avry ont décidé de ne pas poursuivre l'étude de fusion de Sainne Ouest. Ils et elles ont par contre souhaité un mariage avec la commune de Matran, qui, elle, a décidé de rester seule. Dont acte.

Nous allons donc continuer à gérer seul notre futur. Et les défis ne manqueront pas. L'accroissement de la population, même limité par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, continue. Nous nous sommes préparés, par exemple, en construisant une nouvelle école que nous venons d'inaugurer.

La question des transports reste aussi toujours d'actualité. Nous la traitons dans le cadre de l'Agglomération de Fribourg. Grâce à cette collaboration nous pouvons offrir à nos habitants des cadences nombreuses et adéquates et répondre ainsi aux besoins de celles et ceux qui doivent rejoindre la capitale ou d'autres destinations dans les meilleurs délais. Il nous est cependant difficile de contrôler et d'influencer l'important trafic qui emprunte l'axe Fribourg Payerne et qui provoque des ralentissements aux heures de pointes.

Enfin, la nouvelle réforme de l'imposition des entreprises touchera plus durement les communes au tissu industriel et commercial développé. Il s'agira de rester vigilants.

Ces défis importants demanderont à notre commune une organisation optimale. C'est pourquoi votre Conseil est favorable à l'introduction d'un Conseil général et vous demandera de vous prononcer sur ce sujet au mois de juin. Le but étant d'assurer un meilleur relais avec les citoyens, une collaboration plus régulière et plus fréquente au vu des dossiers qui deviennent de plus en plus compliqués. »

Cette assemblée a été convoquée :

- par un « tout-ménage »
- par un bulletin d'information communale (Avryzoom N° 55 de mai 2015)
- par une publication dans la feuille officielle N°18 du 1er mai 2015
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, M. Pillier déclare cette assemblée ouverte et informe que, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

La commune d'Avry compte à ce jour 1342 citoyens électeurs inscrits au registre civique, soit 9 de plus qu'en mai dernier.

Pour cette assemblée, se sont excusés :

M. Jacques Bourgeois, Conseiller national
M. Benoît Macherel, Président de la Commission financière
M. Nicolas Ecoffey, membre de la Commission financière
Mme Chantal Hayoz
M. Peter Gamboni
M. Michel Muller
M. Claude Sapin
M. et Mme Jakob et Gilberte Schafer
Mme Josiane Sciboz

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

- M. Gilbert de Chambrier
- M. Roland Berset
- M. Claude Gurny

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014** : ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.
- 2. Comptes 2014**
 - 2.1. Présentation générale des comptes communaux
 - comptes de fonctionnement
 - comptes des investissements
 - 2.2. Rapport de la commission financière sur les comptes 2014
 - 2.3. Approbation des comptes 2014, vote
- 3. Ouverture d'un compte de trésorerie avec une limite de crédit de 1,3 million**
 - 3.1. Rapport de la Commission financière
 - 3.2. Vote
- 4. Corporation forestière**
 - 4.1 Approbation des statuts et du périmètre
 - 4.2 Cautionnement
 - 4.3 Rapport de la commission financière
 - 4.4 Vote
- 5. Reprise au domaine public de l'Impasse de Cheiry**

5.1 Rapport de la Commission financière
5.2 Vote

6. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la période législative 2016-2021 - maintien à 7 au lieu de 9
6.1 Vote

7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans Avryzoom N° 55 de ce mois de mai et figure sur notre site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des 39 citoyens présents à ce moment de l'assemblée, avec les remerciements d'usage à Mme Maillard pour sa rédaction.

2. Comptes 2014

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- comptes de fonctionnement

M. Moret informe que les comptes de fonctionnement 2014 bouclent avec un bénéfice de CHF 172'244.82, sur la base d'un total de revenus de CHF 10'697'695.55 et de charges de CHF 10'525'450.73.

Les tableaux suivants sont commentés :

Amortissements obligatoires 2014

1400.04	Constr. Bât. Serv. Voirie et feu	8'610.00
1410.00	Route communales	7'977.95
1410.00	Aménag. Imp. des Agges	25'640.00
1410.02	Travaux épuration du secteur la Praly	43'040.00
1430.03	Ecole et halle de gym	10'000.00
1430.04	Trans. Maison de commune	24'000.00
1430.16	Achat imm. Et terrain	15'000.00
1430.16	Achat terrain amén. Futur places parc	16'000.00
Total	débit cpte 940.330.0	150'267.95



Amortissements supplémentaires 2014

Par utilisation du budget / exercice 2014	Valeur au 31.12.2014 avant amortissements	Amortissements supplémentaires	Valeur au 31.12.2014 après amortissements
1'410.00 Routes communales	1'428'900.75	-614'983.50	813'917.25
1'410.05 Aménagement du territoire	2'810.65	-2'809.65	1.00
1'430.17 Arrêts bus Avry-Bourg	220'000.00	-220'000.00	0.00
1'460.00 Mobilier	8'714.45	-8'713.45	1.00
1'460.01 Ordinateur	69'951.95	-69'950.95	1.00
1'460.30 Mobilier, machines, véhicules	140'358.55	-140'357.55	1.00
Totaux	1'870'736.35	-1'056'795.10	813'941.25
	<i>Débit compte 940.332.00</i>		

Par prélèvement sur les réserves	2014	2013
1'410.01 Service des eaux	243'917.75	-243'916.75
2'800.00 Fonds construction abr/PC	-598'000.00	98'550.00
Totaux	-354'082.25	-127'763.74
	<i>Débit compte 940.332.01</i>	

10



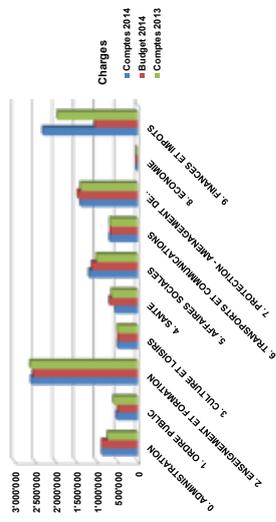
Récapitulation fonctionnement 2014

	Comptes 2014		Budget 2014		Comptes 2013	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. ADMINISTRATION	863'547	110'332	861'917	72'000	729'544	72'866
1. ORDRE PUBLIC	504'939	448'034	476'226	394'750	587'329	406'649
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'391'998	46'201	2'534'221	3'1938	2'603'941	32'413
3. CULTURE ET LOISIRS	476'915	170'027	471'779	167'988	481'322	143'441
4. SANTE	544'638	7'857	676'436	15'000	627'508	17'670
5. AFFAIRES SOCIALES	1'176'674	140'737	1'106'964	12'8765	992'389	188'225
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	669'681	197'620	651'198	182'500	660'634	200'138
7. PROTECTION, AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'387'886	937'280	1'450'904	1'003'160	1'376'544	920'095
8. ECONOMIE	22'940	165	28'913	336	26'527	366
9. FINANCES ET IMPOTS	2'294'724	8'642'444	10'333'985	751'4035	1'944'538	8'608'124
TOTAL	10'697'695.55	10'697'695.55	9'268'633	9'514'071	10'023'274	10'698'976

11



Charges



12



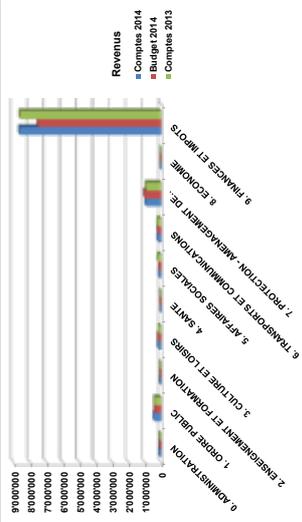
Investissements bouclés au 31.12.2014

N° compte	Libellé	Décision	Credit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2014	Solde
620.506.03	Travaux et balayages pour voiries (V)	18.12.2013	170'000.00	-	130'747.45	39'252.55
700.502.06	Auduction d'eau l'impasse des Agnes (V)	11.10.2007	56'000.00	21'271.75	-	34'728.25
700.610.00	Taxes de raccordement serv. des eaux				-17'603.01	17'603.01
710.501.08	Comptes Eaux usées La Platy et de l'Etude (V)				12.95	-
710.501.10	Mise en séparatif du centre du village (V)	11.10.2012	334'152.00	251'624.15	-	82'527.85
710.610.00	Taxes de raccordement/épuraton				-59'633.70	59'633.70
divers	Petits investissements à réaliser en 2014.	18.12.2013	111'550.00	-	113'306.35	-17'56.35

13



Recettes



13



Investissements en cours au 31.12.2014 (1)

N° compte	Libellé	Décision	Credit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2014	Solde
290.603.12	Travaux d'entretien scolaire, construction (V)	14.12.2011	0'866'506.00	2'498'076.25	5'146'920.30	3'011'509.45
290.661.00	Subventions nouveau bâtiment scolaire	14.12.2011	-6'000'000.00	-	-1'800'000.00	-4'200'000.00
330.501.01	Aménagement chemin imp. des Agnes (M & 30.507.01. vers. urbane)	11.10.2007	305'000.00	349'288.00	1'738.80	-46'026.80
330.669.00	Trav. Aménagement chemin imp. des Agnes (M & 30.507.01. vers. urbane)				-24'225.00	24'225.00
340.603.01	Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (table de sport)(V)	29.05.2013	265'000.00	150'000.00	148'982.10	24'864'37.90
620.501.1	Aménagements sportifs intérieurs et extérieurs (table de sport)(V)	22.05.2014	105'000'00	-	-464'025	104'505'05
620.502.00	Liaison préfabriqué Impasse Agnes / imp. Bos (V)	30.10.2002	46'100.00	8'1200.50	5'133.10	-40'233.60
620.502.01	Aménagement carrefour Z.I. partie EST (V)	22.02.2001	443'000.00	497'088.35	14'000.00	379'911.65
620.502.02	Aménagement trottoir Z.I. vers Copérols (V)	22.02.2001	270'000.00	-	-	270'000.00
620.502.03	Aménagement secteur Schelly (V)	27.05.2010	170'000.00	215'265.30	28'418.30	-73'283.00
620.502.04	Aménagement carrefour Z.I. partie EST	06.12.2006	4'000'000.00	562'417.75	16'179.15	-1'78'986.90
620.502.08	Aménagement des zones 30 kmh (V)	22.05.2014	250'000.00	-	16'335.00	-233'665.00
620.602.10	Rearménagement place école + carrefour Fontanelles (V)	11.10.2012	209'304.00	852.05	197'320.20	11'131.75

16

M. Moret informe que le Conseil communal a décidé, qu'à l'avenir, tout dépassement de nouveaux crédits votés fera l'objet d'un crédit complémentaire qui sera soumis à l'assemblée.

• Comptes des investissements

Quant aux comptes des investissements, ils totalisent un montant de CHF 5'993'259.64.

M. Moret commente les tableaux suivants :



Investissements en cours au 31.12.2014 (2)

N° compte	Libellé	Décision	Credit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2014	Solde
820.603.05	Réfection du pont de la Sornaz (V)	04.12.2008	820000.00	-	11'34.80	70855.10
820.611.00	Travaux Z.I. (V) (cf. 4.62.622.01)	22.02.2001	233'000.00	-	-	-233'000.00
820.680.01	Subvention Agglo (cf. 4.62.622.02, versament lingue)				-28'500.00	
700.601.08	Aut. civ. conduite auto. Sornaz	11.10.2007	175000.00	34'962.80	150'437.30	-19384.10
700.601.10	Pase. conduite eau Otterbo (V)	11.10.2007	335000.00	59'453.60	75'546.40	
700.601.05	Pase de rétention des eaux claires zone Industrielle (V)	18.12.2013	625000.00	4611.50	17'891.50	607'498.90
710.601.07	Assainissement du secteur de la Praty	06.12.2008	1'148'000.00	1'232'186.15	230'773.45	-31'6923.60
710.601.11	Assainissement carrefour ZI Oberst	22.05.2014	437'400.00	-	-	437'400.00
790.601.04	Revisions et harmonisation PAL (V)	14.12.2005	85000.00	183'047.90	2'806.66	-100'857.55
842.603.05	Proced. finale de chauf. lat. adm. (Sord. V)	20.05.2013	864'960.00	-	2'594.15	862'365.85

17



Investissements en suspens ou reportés au 31.12.2014

N° compte	Libellé	Décision	Credit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2014	Solde
300.501.02	Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	11.10.2007	102'000.00	5'672.25	-	96'327.75

18



Situation financière au 31.12.2014

AVOIRS		DETTES	
Caisses principales	1'117.80	Crédanciers	0.00
Caisses du Centre de loisirs	424.45	CC paroisse	56'18.25
Caisses AES	45.00	Mattian(Avry/Rosé)	117'700.05
CCP	441'907.60	Recette de l'état	17'377'64.00
Banque Raiffeisen No	9.05	CC BCF	500'000.00
150881.38 CE (soc)		Emprunt BCF école	9'500'000.00
Banque Raiffeisen OE	200.00	Total des dettes	11'961'082.30
F&S Abris PC	1'085.70		
F&S col. Vacances	32'294.80		
Compte de construction école	5'247.80		
Total des liquidités	482'335.20		
Dettes nettes -11'378'746.10			

19

La parole est transmise à la commission financière :

2.2 Rapport de la commission financière sur les comptes 2014

La parole est transmise à M. Philippe Galley, membre de la commission financière, qui donne lecture de leur rapport :

« Pour la deuxième année, la société de révision « Fiduciaire Revicor Consulting SA » de Fribourg a procédé à la vérification des comptes 2014 de notre commune. Je ne vous lis pas le rapport officiel, mais celui-ci confirme le respect des procédures comptables, atteste la conformité des comptes annuels 2014 avec la législation en vigueur et recommande à l'Assemblée communale l'acceptation des comptes présentés.

De son côté, la Commission financière a passé en revue les divers comptes de fonctionnement et d'investissement. Nos commentaires, remarques et questions ont été discutés avec le Conseil communal. Nous pouvons résumer l'année 2014 comme suit:

Les comptes dégageant à nouveau un résultat très positif. Le bénéfice supplémentaire 2014 se monte à 1,050 millions ; ce qui a permis de réaliser des amortissements extraordinaires du même montant. Il faut toutefois souligner que ce très bon résultat s'explique par 3 éléments majeurs :

- la commune a encaissé des impôts relatifs aux années antérieures pour un montant d'environ 620'000 francs.
- suite à des rattrapages, les contributions immobilières ont été 170'000 francs supérieures au budget.
- le solde de 260'000 francs provient de diverses positions du compte de fonctionnement. La pratique suivie jusqu'à aujourd'hui pour estimer les rentrées fiscales de l'année a toujours été prudente; dans le cas contraire, nous aurions dû procéder à des corrections négatives. Depuis l'année 2013, les statistiques fiscales du canton servent de base de calcul pour estimer les rentrées d'impôts de l'année.

Concernant les charges, les réponses fournies par le Conseil communal relatives à diverses positions ont été satisfaisantes. Le Conseil vous a informé sur les dépassements de crédit sur divers investissements; avec le Conseil, nous allons mettre en place une procédure pour

gérer le suivi d'une façon plus proactive. Nous voulons vous rendre attentif également à la situation financière de notre commune. En 2014, nous avons investi un montant de 6 millions de francs, spécialement pour la nouvelle école. Selon les comptes, à fin 2014, la dette envers les banques s'élève à 11,4 millions de francs. Après le paiement du solde pour le bâtiment scolaire, la dette sera supérieure à 14 millions. Les investissements votés et encore ouverts se montent à environ 6 millions. Si ceux-ci sont réalisés dans les deux ans à venir, la dette s'élèvera à presque 20 millions de francs ; ce qui correspond à une dette par habitant de plus de 1'1'000.-- francs. Cet endettement correspond au plan financier que le Conseil communal vous a présenté en décembre.

Toutefois, nous vous rendons attentif que 2 hypothèses de calcul sont assez optimistes :

- la première prévoit que les augmentations des dépenses sont couvertes par l'accroissement des recettes fiscales. Or, nous constatons chaque année un transfert des charges du canton sur les communes
- la deuxième hypothèse prévoit que jusqu'en 2019, nous tablons sur une augmentation du nombre d'habitants de 200 personnes dont 40% seront contribuables. Or, nous savons que les zones à bâtir sont limitées, le blocage de notre PAL en est la preuve. D'autre part, le taux d'intérêt pris en compte dans le plan financier s'élève à 2 %. Actuellement, il est légèrement inférieur au marché. Toutefois, si une augmentation des taux avait lieu, nous devrions certainement augmenter à nouveau notre coefficient d'impôts.

A l'avenir, nous attendons du Conseil une gestion rigoureuse des charges non liées ainsi qu'une politique stricte en matière d'investissements.

En conclusion, notre Commission financière suit les recommandations de l'organe de révision et vous invite à approuver les comptes de l'exercice 2014. »

Avry, le 20 mai 2015

Au nom de la commission financière
Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoit Macherel,
Charles Page, André von der Weid »

La parole est ensuite transmise à l'assemblée.

M. Gilbert de Chambrier se réfère au bilan pour le compte d'épuration des eaux où un montant de plus de 2 millions figure. Il aurait supposé qu'un intérêt de la dette relatif à ce montant soit imputé dans le fonctionnement, ce qu'il n'a pas trouvé. M. Moret lui propose de se référer au compte 710.390.00 où figure une imputation des intérêts de la dette pour la protection des eaux.

M. de Chambrier souhaiterait connaître le détail pour le mouvement au crédit du compte 14.10.02 au bilan de CHF 102'673.--. La réponse ne pouvant pas être communiquée dans l'immédiat, le détail sera publié Post PV.

2.3 Approbation des comptes 2014, vote

La parole n'étant plus demandée, M. Pillier soumet les comptes 2014 au vote en rappelant que les membres du Conseil communal n'ont pas le droit de vote lors de l'approbation des comptes.

Les comptes 2014 sont approuvés comme suit :

32 oui
--- non
--- abstentions

3. Ouverture d'un compte de trésorerie avec une limite de crédit de 1,3 million

M. Moret se réfère aux détails parus dans Avryzoom et explique que le but est d'améliorer la gestion de nos finances et d'optimiser les différents investissements décidés. Nous avons jusque-là une pratique qui consistait à travailler qu'avec un seul compte-courant qui était garanti par l'ensemble des limites de crédit autorisée et qui permettait de jongler autant avec les investissements que le fonctionnement avec une certaine facilité puisque nous n'avons que peu de dettes et des liquidités. La majeure partie de nos investissements pouvait être financée par des liquidités ou des dettes à court terme, et remboursée dans les 12 à 18 mois qui suivaient.

Avec l'école et les investissements réalisés dans cette législature, cela n'est plus possible.

Dans le cadre des travaux en cours avec la banque concernant la consolidation de nos crédits, nous avons convenu, par souci de transparence mais également d'optimisation financière, de séparer clairement les dépenses d'investissements de celles du fonctionnement courant, en pouvant bénéficier de taux d'intérêts préférentiels.

Les dépenses courantes de fonctionnement, y compris les intérêts et amortissements des investissements, quant à elles, seront financées par les entrées courantes (impôts et taxes) reçues dans l'année au moyen d'un nouveau compte de trésorerie avec une limite CHF 1'300'000. Ce montant, calculé par le Service des communes, correspond approximativement au quart des recettes courantes des impôts sur les personnes physiques et morales.

C'est l'ouverture de ce compte de trésorerie et de sa limite qui fait l'objet de la présente décision de l'Assemblée communale. Selon une pratique mise en place dans le cadre du contrôle de l'endettement dans les années 1980, l'ouverture d'un tel compte et de sa limite doit faire l'objet formellement d'une décision de l'Assemblée communale.

Pour permettre à la commune de consolider la situation actuelle héritée du passé et d'optimiser sa gestion financière pour faire face aux déficits à venir, le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver formellement l'ouverture de ce compte de trésorerie avec une limite de trésorerie de CHF 1'300'000.--.

3.1 Rapport de la commission financière

M. von der Weid, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de ladite commission :

« Jusqu'à ce jour, l'endettement de la commune ne justifiait pas de faire une distinction entre les paiements relatifs aux investissements et ceux touchant les dépenses de fonctionnement. Pour faire face à d'éventuels besoins financiers à court terme pour assurer le fonctionnement de la commune, le Conseil communal demande l'ouverture d'un compte de trésorerie spécifique avec une limite de crédit de 1,3 millions qui est fixé par le service des communes. Ce compte va donner plus de marge de manœuvre nécessaire à la gestion.

La commission financière soutient cette approche et vous demande d'approuver la demande faite par le Conseil communal. »

Avry, le 20 mai 2015

Au nom de la commission financière
Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoit Macherel,
Charles Page, André von der Weid »

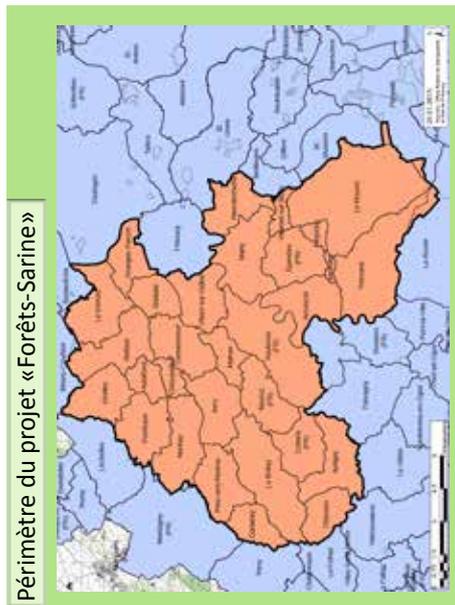
3.2 Vote

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, l'ouverture d'un compte de trésorerie avec une limite de crédit de 1,3 million est soumise au vote et approuvée à l'unanimité des 39 personnes présentes.

4. Corporation forestière 4.1 Approbation des statuts et du périmètre

M. Moret informe que M. Frédéric Schneider a été invité en sa qualité d'expert, afin de répondre aux questions spécifiques qui pourraient être posées après la présentation.

Il explique qu'il s'agit d'un projet d'unité de gestion forestière dans le district de la Sarine, sous l'entité « Forêts-Sarine » et montre son périmètre.



Le point de départ de ce projet provient de demandes de rapprochement et de fusion de plusieurs corporations forestières ces dernières années.

La surface forestière concernée est de 2'575 ha publique et de 1'400 ha environ privée. Les possibilités de coupes de bois seraient de 23'000 m³ en forêts publiques et de 10'000 m³ environ en forêts privées.

Les objectifs sont :

- L'optimisation de la production de bois-énergie
- L'augmentation des exploitations en forêt privée (mise en valeur d'une ressource indigène)
- L'offre de bois plus ciblée et coordonnée en fonction du marché
- L'amélioration du compte de fonctionnement et de la capacité d'investissement
- Le maintien d'une présence locale via les équipes forestières réparties sur les quatre centres forestiers
- Une structure de formation optimale pour les apprentis (forêt d'enseignement)
- La simplification au niveau de la direction d'entreprise et de l'administration générale
- Une spécialisation du personnel (centre de compétence) pour plus d'efficacité au niveau des processus de travail

- Une collaboration et coordination intensifiées entre les équipes et avec le secteur privé
- Une efficacité d'utilisation du parc machines.

Les effets de la nouvelle organisation permettront de diminuer le déficit de fr. 100.-/ha

La clef de répartition prend en compte la surface forestière (50 %), la population (25 %) et l'indice du potentiel fiscal (25 %).

En conclusion, la nouvelle structure permettrait plus de souplesse et un meilleur fonctionnement au niveau de l'entreprise, une taille optimale qui permettrait de faire face aux nombreux défis futurs et une intégration et une exploitation de la forêt privée qui seraient encouragées.

Quelles sont les répercussions pour notre commune ?

Prévisions financières	
Avry	
• Clef: 1.2	
• Excédent de charges	
Prévu 2016:	CHF 4'908
Projeté 2019:	CHF 4'005
• Comparaison avec situation Sarine-Ouest	
Comptes 2014:	CHF 1'825
facturé:	CHF 2'460
effectif:	CHF 3'869
Budget 2015:	CHF 3'869

4.2 Cautionnement – limite d'endettement

Les routes de quartier ou de desserte sont généralement construites par les propriétaires fonciers du quartier d'habitation. Actuellement, le balayage et le service hivernal est assuré par la commune à bien plaisir. La commune souhaite reprendre l'infrastructure au domaine public de manière à en assurer l'entretien à long terme.

Mme Dévaud montre une situation du plan où figure l'Impasse de Cheiry :



5. Reprise au domaine public de l'Impasse de Cheiry



Elle précise que les installations ont été construites en 2014, aux frais des propriétaires. Cet objet comporte une surface de 1'859 m². Il est composé d'une route, d'un trottoir et d'un talus sur environ 50 m., en limite de l'article 103.

Les contrôles suivants ont été effectués :

- La conformité des travaux qui a été vérifiée à la fin de la construction
- La stabilité de la route qui a fait l'objet d'une expertise
- La deuxième couche de bitume qui sera posée au frais des propriétaires à la fin de la construction du bâtiment sur l'article 287 et fait l'objet d'une convention qui a été voté en avril de cette année.

La commune reprendrait cet objet pour CHF 0.- mais assumerait les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que l'inscription au registre foncier.

La commune a réalisé le carrefour sur la route cantonale qui faisait l'objet d'un investissement en 2010 et devra payer le verbal de division pour finaliser cet objet. Si nous reprenons la route plus tard au domaine public, nous devrions payer les frais de deux verbaux. Avec cette façon de faire, un seul verbal sera nécessaire et on limitera les coûts.

5.1 Rapport de la commission financière

Mme Jeannette Buchs Rosa donne lecture du rapport de la commission financière :

«Étant donné que la commune est le maître d'ouvrage de cette route, il est opportun que la reprise se fasse avant la vente de toutes les parcelles aux divers propriétaires.

Dès lors, la Commission financière vous demande d'accepter la reprise.

Avry, le 20 mai 2015

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole n'est pas demandée par l'assemblée.

5.2 Vote

Au vote, la reprise au domaine public de l'Impasse du Cheiry est approuvée à l'unanimité.

6. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la période législative 2016-2021 – maintien à 7 au lieu de 9

M. Pillier explique que l'Assemblée communale de ce soir doit prendre la décision sur le nombre de Conseillers communaux qui siégeront pour la législature 2011/2016. Il rappelle l'art. 54 de la Loi sur les communes qui prévoit :

1. Le conseil communal se compose de :
 - a) cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants ;
 - b) sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants ;
 - c) neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.
2. En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.

C'est 6 mois avant le renouvellement des Conseils communaux, qui est agendé au 28 février 2016, que le Conseil communal peut proposer à l'assemblée communale de déroger à l'article 54 en proposant un autre nombre de Conseillers.

M. Pillier rappelle que le passage de 7 à 9 conseillers avait été décidé lors de la fusion en 2001. Pour les deux dernières législatures, l'Assemblée avait voté le retour à 7 conseillers. Le système à 7 permet une plus grande souplesse et une efficacité accrue. D'autre part, M. Pillier relève que le nombre 7 a fait ses preuves ces dernières années au Conseil communal.

Aujourd'hui, le Conseil communal propose de rester à 7 conseillers.

La discussion est ouverte.

M. Charly Page se demande si le fait de passer de 7 à 9 conseillers ne permettrait pas de soulager les membres du Conseil communal en allégeant leur dicastère. D'autre part, il estime particulier que la loi sur les communes prévoit des dispositifs et le paragraphe suivant une dérogation.

M. Pillier relève que la Loi sur les communes propose, voire recommande, un nombre de Conseillers selon le nombre d'habitants dans la commune, mais elle prévoit une dérogation également. Selon M. Pillier, une coordination entre les Conseillers devient plus exigeante avec 2 personnes de plus. Le Conseil actuel a donc préféré un soutien administratif et technique plus important.

6.1 Vote

La parole n'étant plus demandée, le maintien de 7 Conseillers communaux pour la prochaine législature est soumis au vote et approuvé par :

39 oui

1 abstention

7. Divers

M. Daniel Schafar transmet des informations concernant la nouvelle école et le projet de la halle de sport :

Les travaux du nouveau bâtiment scolaire sont totalement terminés à l'intérieur. Les aménagements extérieurs cotés ouest de l'école (espace de verdure) arrivent à leur terme. Il reste encore quelques plantations à réaliser tout prochainement. Une deuxième couche de bitume devra encore être posée ultérieurement devant l'école. Ces travaux sont déjà adjudés et comptabilisés dans le solde encore à régler.

Nous avons payé à ce jour CHF 9'568'000.-. Nous attendons encore sur les garanties d'ouvrage de certaines entreprises afin de régler le solde des factures et également sur les factures des aménagements extérieurs. Le solde encore à régler jusqu'à l'été représente environ CHF 1'282'000.-. Nous devrions disposer du décompte final à la fin l'été 2015. Le crédit d'investissement de CHF 11'090'680.- ne sera pas totalement utilisé. Il devrait rester un solde d'environ CHF 240'000.-.

Concernant la halle de sport, les points ouverts, qui avaient amené le Conseil communal à retirer le point de l'ordre du jour de l'Assemblée communale du 17 décembre 2014, n'ont pas encore trouvé de réponse satisfaisante au Conseil communal. D'autre part, comme mentionné durant les explications relatives à l'ouverture d'un compte de trésorerie, des travaux sont en cours avec la banque afin de consolider nos investissements avec des crédits séparés dans le but d'optimiser la gestion de nos finances.

Le Conseil communal a donc décidé d'attendre que ces deux points soient clarifiés avant de reprendre ce dossier, ce qui devrait se faire dans le courant de ces prochains mois. Des précisions quant à ce projet pourront donc être transmises à la prochaine assemblée communale.

M. Joël Martin rappelle que 14 places de parc avaient été prévues sur les plans, places de parc qui ne seront pas construites. Le solde ne représente donc pas une réelle économie.

M. Schafar explique qu'il a été décidé de créer un centre du village avec des places de parc concentrées devant le bâtiment 68 et la chapelle.

Mme Dévaud l'informe que les plans mis à l'enquête publique ne comportaient plus les places de parc qui avaient été projetées.

Concernant le Conseil général, M. Piller tran

prochaine législature.

La publication dans la feuille officielle a surpris plus d'un citoyen et a pu paraître un peu précipitée. Il faut dire que l'objet était à l'ordre du jour depuis longtemps mais au printemps le conseil communal croyait à une fusion: certains à la fusion de Sarine Ouest d'autres à la fusion Avry-Matran. Puisque ces projets ne peuvent se réaliser, le Conseil communal a décidé de soumettre à la population la mise sur pied d'un Conseil général. Comme cette décision doit être prise 6 mois avant le renouvellement des autorités, le Conseil communal a décidé de placer ce vote communal en même temps que la prochaine votation fédérale soit le 14 juin 2015.

Selon l'article 26 de la Loi sur les communes (LCo), l'introduction d'un Conseil général est facultative, les communes de pl communale par le Conseil général. Cette introduction est décidée par un vote aux urnes.

L'article 27 LCo prévoit que le Conseil général se compose de trente membres dans les communes de moins de deux mille cinq cents habitants.

La durée de fonction est de cinq ans (Art. 29 LCo).

Le Conseil communal soutient la mise en place d'un Conseil général qu'il estime opportun en vue du développement de notre commune et vous recommande de voter OUI le 14 juin prochain. »

M. Charly Page demande ce qui va changer par rapport aux commissions, qui comme les membres, est ce que les membres des commissions sont obligatoirement des conseillers généraux, est-ce que les séances du Conseil général sont publiques etc.

M. Piller explique que les séances du Conseil général sont publiques, mais que les citoyens présents n'ont pas droit de parole. En étant membre du Conseil général, les membres sont représentants de la population, alors que dans une assemblée communale, les membres s'expriment à titre personnel. Concernant les commissions, certaines sont nommées par le Conseil général, certaines peuvent être composées par des membres qui ne sont pas des Conseillers généraux, par exemple les représentants à l'Agglomération de Fribourg qui est composée de Conseillers généraux comme de citoyens non élus dans un Conseil général. C'est la Loi sur les communes qui prévoient les dispositions comme certains statuts d'association.

M. Martin Nussbaumer informe que la population a un droit de référendum ou d'initiative si elle n'est pas d'accord avec une décision. A sa question relative à la proportion de signataires nécessaire pour déposer un référendum ou une initiative, il est répondu qu'un dixième des électeurs est requis.

M. Piller fait remarquer que les assemblées communales sont fréquentées en fonction des objets tandis que le Conseil général dans sa globalité doit étudier tous les objets.

M. Denis Joye aimerait connaître le coût de fonctionnement d'un Conseil général. M. Piller indique qu'un montant de 0,1 % du budget de la commune est estimé. Pour comparaison, M. Michel Moret informe qu'il perçoit un montant de CHF 600 —par année pour l'Agglomération de Fribourg où il est membre de deux commissions. Il évalue donc les frais du Conseil général à environ CHF 600.—x 30 Conseillers. M. Piller précise tout de même que les jetons de présence n'ont pas encore été fixés.

M. José Sciboz intervient au sujet du gendarme-couché sur la route de Fribourg. Soutenu par M. Jean-Marie Vonlanthen qui informe d'accidents survenus, il est demandé que ce gendarme couché soit enlevé.

M. Gilbert de Chambrier intervient au sujet des rétrécissements, sur le même tronçon, qui pourraient être également enlevés.

M. Charly Page parle de l'état de la route cantonale. Devant l'Auberge, la chaussée est bosselée et elle devient dangereuse avec les cyclistes et les piétons.

M. Piller informe que des contacts seront repris avec le service des Ponts et Chaussées afin de discuter de ces différents sujets.

M. Charly Page a constaté que les assemblées communales d'autres communes parlent de PAL, Plan d'Aménagement Local, et souhaite savoir où notre commune en est.

Mme Dévaud explique que ce que l'on voit dans la presse est souvent relatif aux modifications des plans par rapport à ceux qui avaient été déposés, afin d'en déposer d'autres pour enlever des zones d'extension qu'elles avaient prévues, ceci dans le but de

correspondre à la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), ou encore dans le but de déplacer des zones à bâtir. Ce sont également des communes qui ont des surfaces à dézonner, ce qui n'est pas notre cas. De notre côté, des démarches sont en cours pour échanger des surfaces d'assolement avec d'autres communes.

Mme Dévaud rappelle les différentes étapes que nous avons réalisées : Un examen préalable, sur la base duquel le 1^{er} mars 2013, le dossier avait été mis à l'enquête. Le week-end suivant, il y a eu la votation pour la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire. Suite à cette votation, le 1^{er} mai 2014, l'application de la nouvelle loi est entrée en vigueur avec des moratoires jusqu'en 2019 pour que le plan directeur cantonal soit approuvé ainsi qu'un deuxième moratoire sur les surfaces d'assolement jusqu'à ce que le canton ait donné à la confédération le calcul des surfaces d'assolement du canton de Fribourg. Le dossier du PAL est toujours au canton, ceci depuis le 1^{er} mars 2013, il n'a pas subi de modification depuis cette date. Le travail que nous devons effectuer maintenant est de faire correspondre notre PAL aux exigences actuelles de la LAT. Nous faisons partie du plan d'agglomération et à ce titre, nous pensons que pour conserver nos zones l'importance cantonale peut se justifier ainsi que la densification.

Mme Guilliet souhaite savoir où en est le dossier des 30 km/h. Mme Dévaud informe qu'une enquête préalable a été effectuée, des préavis ont été établis. Ceux-ci ont fait l'objet de discussion et le dossier qui sera mis à l'enquête publique en tiendra compte.

La parole n'étant plus demandée, M. Pillier remercie l'assemblée pour sa participation et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h25.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic L'Administratrice
 Benoît Pillier Nicole Maillard

Post PV – Comptes 2014 :

Le détail du compte souhaité par M. Gilbert Chambrier est transmis :

Commune		Egmontion des eaux		Date		
Code	N°	Comptes	Libellé	Mont	Mois	
31.12.14	07613	900.000.00	SOLDE REPORTE	2.240.242.40	0.00	
31.12.14	07614	900.000.00	Bac de réfection des eaux claires Z1	17.691.65	2.258.133.95	
31.12.14	07615	900.000.00	A. Assèchement du secteur de la Prilly	230.738.45	2.488.872.40	
31.12.14	07616	900.000.00	Caract. eaux sautées La Prilly crid.	12.95	2.499.895.35	
31.12.14	07617	900.000.00	Bac de réfection des eaux claires Z2	49.633.70	2.549.529.05	
31.12.14	07618	940.330.00	A. Matriciels obligatoires - Travail d'épuration du secteur Prilly	43.040.00	2.592.569.05	
Total du compte				2.494.682.35	102.673.70	2.392.211.65

Le centre du poêle et de la cheminée

EXPOSITION PERMANENTE
+ DE 60 MODÈLES
EXPOSÉS



CHEMINÉES : PALAZZETTI - FREI
POÊLES : HASE - ATTIKA - AUSTROFLAMM

J. Schori

POELES
CHEMINEES
CONDUITS DE FUMEE

Cheminées & Canaux SA

1763 Granges-Paccot / Fribourg - Tél. 026 460 55 40

www.schori-cheminees.ch

CHC Sarl
ELECTRICITÉ
TELEMATIQUE

Chavaillaz Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58

F: +41 26 534 09 85

Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

cycles
pâche
Avry-sur-Matran
www.cyclespache.ch
Imp. de la colline 3
1754 Avry-sur-Matran
Rte cantonale Rose

Service après-vente de qualité.
Un accueil chaleureux



Une visite s'impose !

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

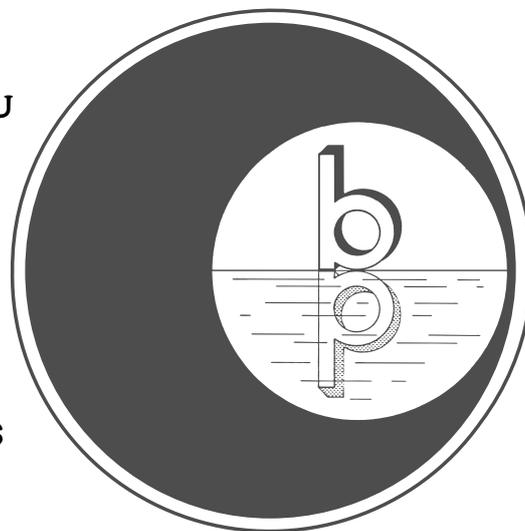
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)

**MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16 DECEMBRE 2015
CONCERNANT LES POINTS DU TRACTANDA**

3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et investissement 2016

Le budget proposé par le Conseil communal pour l'année 2016 est encarté dans la présente édition d'Avryzoom. Vous y trouverez le budget de fonctionnement 2016 et le budget d'investissement 2016 ainsi que les commentaires du Conseil communal y relatifs.

3.2. Crédit d'investissement pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline

1. Introduction

Une demande de permis de construire pour la réalisation d'un immeuble d'habitation de 24 appartements situés sur la parcelle art. 525, propriété d'Avadis Anlagestiftung à Baden, a été déposé en février 2015. Cette parcelle se situe au-dessus de l'Auberge d'Avry-Rosé.

Le réseau communal des eaux claires et usées doit être étendu à l'Impasse de la Colline afin de permettre le raccordement à l'immeuble projeté.

2. Projet

Le bureau d'ingénieurs, Jeanneret Etudes SA à Autigny, a étudié le raccordement des eaux claires et des eaux usées à la parcelle art. 525.

Deux collecteurs, en PVC diamètre 200, en parallèle sur une distance de 75 mètres doivent être réalisés sur la route de l'Impasse de la Colline. Deux nouvelles chambres de visite seront construites en bordure de l'art. 525 afin de permettre le raccordement au futur immeuble.

3. Échéancier

La mise à l'enquête des collecteurs sera réalisée au début de l'année 2016, et leur construction au printemps 2016.

4. Le coût du projet

Coût global du projet	137'700.00
Montant à investir	137'700.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2 %)	2'754.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4% selon RELCo)	5'508.00
Frais annuels à partir de 2017	8'262.00

5. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement de CHF 137'700.- pour l'extension du réseau des eaux claires et usées à l'Impasse de la Colline financé par un emprunt bancaire.



3.3. Crédit d'investissement pour l'aménagement de places d'évitement sur la route de La Praly

1. Introduction

La construction de quatre villas sur les art. 1113, 1114, 1115 et 1116 à la Praly va engendrer une augmentation du trafic sur la route d'accès. Les habitants de la Praly ont demandé à ce que des places d'évitement soient créées sur la route de la Praly, route d'environ 3 mètres de largeur sur laquelle il est actuellement difficile de croiser.

Des places d'évitement ont également été demandées par les habitants de la Praly sur la route située sur la parcelle de l'art. 171 ; celles-ci seront prises en charge par les promoteurs des quatre villas.

2. Projet

La réalisation de trois places d'évitement (comme indiqué sur le plan de situation ci-dessous) permettra de garantir le croisement des véhicules. Ces places seront réalisées en bordure de route, sur le terrain communal.

3. Échéancier

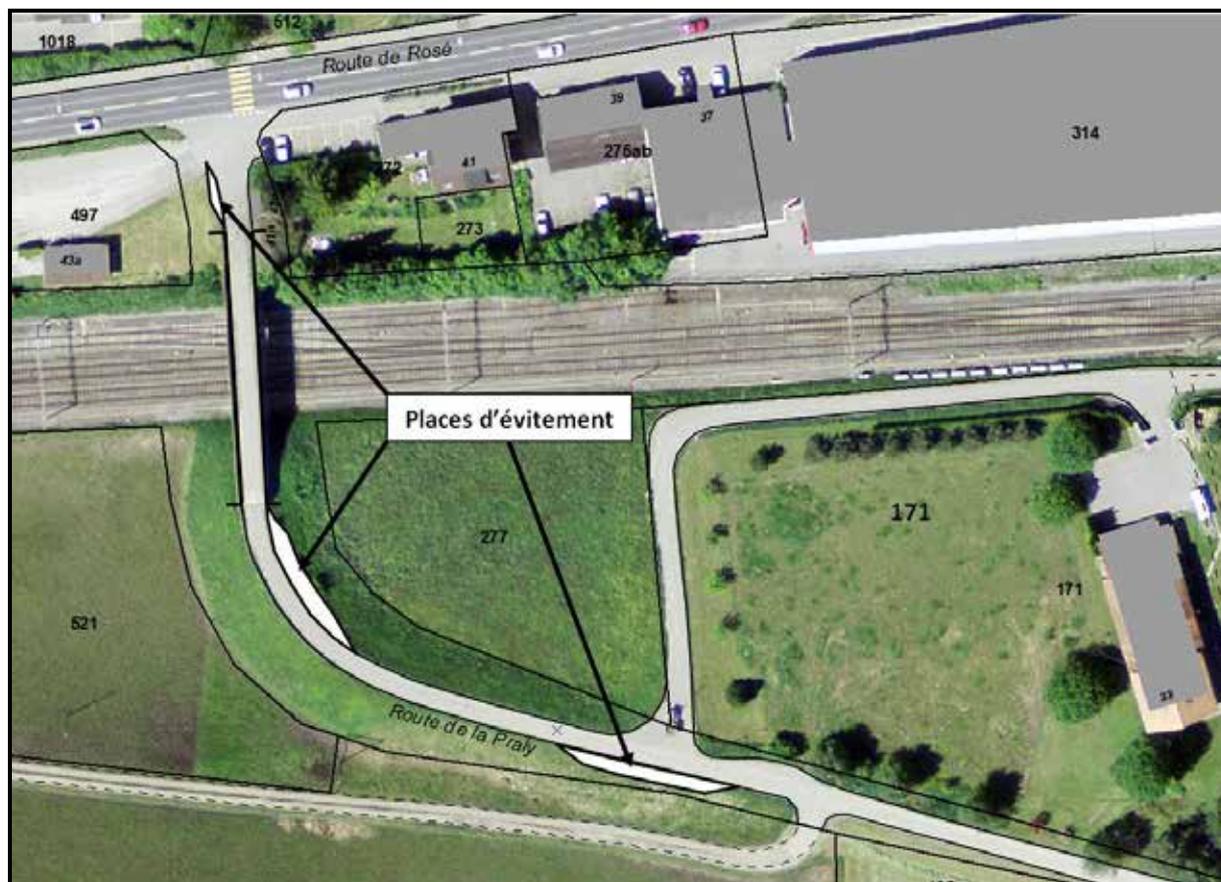
La mise à l'enquête des places d'évitement sera réalisée au début de l'année 2016 et leur construction au printemps 2016.

4. Le coût du projet

Coût global du projet	90'000.00
Montant à investir	90'000.00
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2 %)	1'800.00
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4% selon RELCo)	3'600.00
Frais annuels à partir de 2017	5'400.00

5. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit d'investissement de CHF 90'000.- pour la réalisation de trois places d'évitement à la route de la Praly financé par un emprunt bancaire.



4. Reprise au domaine public de l'Impasse du Bois

1. Introduction

La commune a la volonté de reprendre au domaine public plusieurs routes privées à usage public ces prochaines années. Ceci de manière à ce que l'entretien à long terme des infrastructures soit garanti au niveau du déneigement, du revêtement et des collecteurs.

L'Impasse du Bois a été réalisée en 1996 et elle appartient aux riverains de la route qui en ont assumé les frais de construction.

La conformité de l'infrastructure a été vérifiée et un curage, accompagné d'une vidéo afin de contrôler l'état des infrastructures souterraines, a été effectué.

2. Projet

La surface reprise au domaine public est de 2'668 m² et comprend la route, un trottoir sur la première partie, une haie de 30 m en bordure, ainsi qu'un emplacement pour les bennes à ordure au début de la route à droite.

Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ainsi que les chambres de contrôle sur l'axe de l'Impasse du Bois sont repris également.

3. Échéancier

Une convention de reprise au domaine public a été signée avec les propriétaires en novembre 2015. Le verbal de division sera finalisé suite à l'approbation par l'assemblée communale.

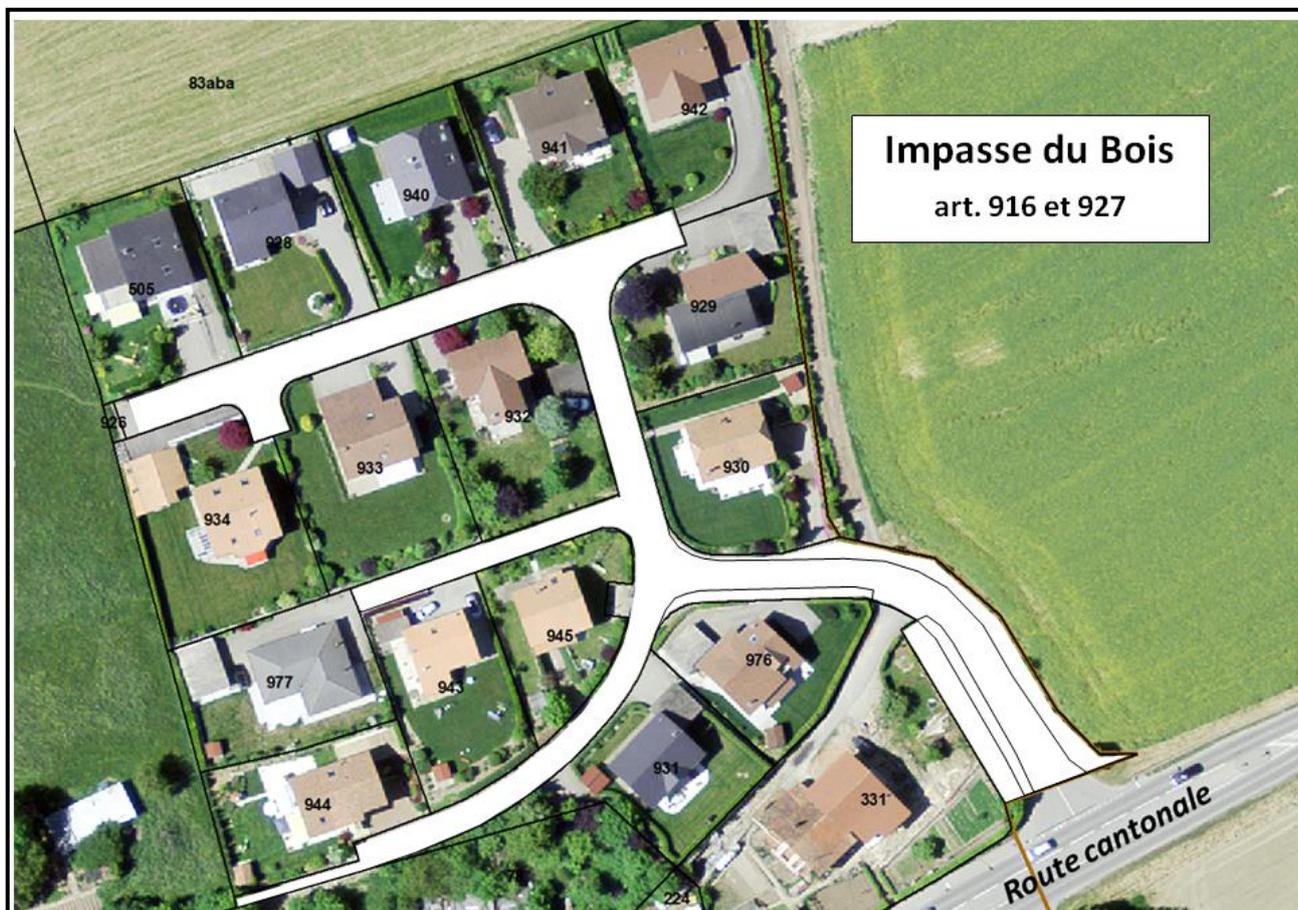
4. Le coût du projet

La commune reprend cet objet pour CHF 0.- .

La commune prend en charge les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que l'inscription au registre foncier.

5. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter la reprise au domaine public de l'Impasse du Bois.



5. Approbation du règlement du personnel communal révisé

1. Introduction

La commune dispose actuellement d'un règlement communal sur le personnel approuvé par l'Assemblée communale du 14 décembre 2005. Depuis lors, le service des communes fribourgeoises a édité un nouveau règlement type, plus détaillé, qu'il suggère aux communes d'utiliser pour régler les formalités sur la gestion du personnel.

2. Projet

Afin de pouvoir disposer d'un règlement complet, en bonne et due forme, qui permet d'éviter de nombreuses références à la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg ainsi qu'à la Loi sur les communes et à son règlement d'exécution, une nouvelle version du règlement du personnel est soumise à l'Assemblée pour approbation.

Le texte intégral du règlement révisé peut être consulté sur le site de la commune ainsi qu'à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

3. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver le règlement du personnel communal révisé.

6. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la convention intercommunale pour le CSPi M.A.N.

Depuis à peu près 15 ans, l'alarme journalière (Groupe 183) est donnée en même temps aux trois Corps de sapeurs-pompiers (CSP) d'Avry, Matran et Neyruz, l'une des raisons étant l'évolution de nos villages vers un état de "village dortoir". La collaboration pendant les interventions journalières fonctionne parfaitement et elle a abouti à la mise sur pied de cours de cadres communs à partir de 2003.

Dès 2012, les exercices pour la protection respiratoire (PR) des trois CSP ont lieu ensemble, l'une des raisons étant une meilleure cohésion du groupe PR. A la même période, plusieurs départs de pompiers ont provoqué un manque de personnel important dans chacun des trois CSP. A la fin 2012, une première période de dégradation au niveau de l'effectif des pompiers a été observée. Pour exemple, le CSP d'Avry a vu la démission du commandant et du commandant remplaçant. Le CSP de Matran, après la démission du commandant, s'est trouvé sans responsable PR ni commandant remplaçant durant la journée. Le CSP de Neyruz est resté avec uniquement deux officiers, sans commandant. Il a dû être remédié à cette situation inhabituelle rapidement, afin de ne pas se trouver dans la position d'être mis sous tutelle par l'ECAB. Ainsi ont débuté des discussions actives sur la collaboration des trois CSP et la planification commune de tous les exercices du corps et de la PR.

En août 2013, un premier débat sur une collaboration officielle a eu lieu à Matran auquel ont participé les conseillers communaux ainsi que les commandants et commandants remplaçants des trois CSP. En septembre 2013, les trois Etats-majors des communes ont été convoqués. Pendant le mois d'octobre 2013, deux séances d'état-major se sont tenues à Matran avec comme objectif une discussion-cadre sur la future collaboration officielle, telle que demandée par l'ECAB, et sur la création du futur « CSPi M.A.N. » (Corps de sapeurs-pompiers intercommunal Matran, Avry, Neyruz).

Celui-ci sera commandé à partir du 1^{er} janvier 2016 par le Capitaine Christophe Pierret de Matran et son commandant remplaçant, le Capitaine Olivier Chenaux d'Avry.

Lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2014, les citoyennes et citoyens d'Avry ont accepté un budget d'investissement pour le futur CSPi. Pour officialiser définitivement la création du nouveau corps de sapeur-pompier, il a été nécessaire d'adapter le règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ainsi que de rédiger une convention intercommunale relative à l'organisation du service de défense contre l'incendie et la protection contre les éléments naturels entre les communes d'Avry, Matran et Neyruz.

Le texte intégral du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ainsi que la convention intercommunale peuvent être consultés sur le site de la commune ainsi qu'à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver le nouveau règlement organique de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels ainsi que la convention intercommunale pour le CSPi M.A.N.



7. Approbation des statuts du Réseau Santé de la Sarine

Le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée communale, conformément à l'art.113 LCo, les statuts de la nouvelle association « Réseau Santé de la Sarine », anciennement ACSMS (Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux).

Le 3 juin 2015, l'assemblée des délégués de l'ACMSMS a procédé à la modification et à l'adoption des statuts de l'association. Ces modifications s'inscrivent dans le processus de réorganisation de la gestion des différentes structures médico-sociales du district.

Les principales modifications sont:

Selon l'art 1 des nouveaux statuts, l'ACMSMS deviendra dès le 1^{er} janvier 2016 le Réseau Santé de la Sarine (ci-après le réseau). Comme jusqu'ici, il est constitué en association de communes.

La nouvelle association intégrera dès le 1^{er} janvier 2016 la Fondation pour l'Aide et les Soins à Domicile de la Sarine (FASDS). Le réseau reprend les rapports de travail des personnes employées par la fondation pour l'aide et les soins à domicile.

Les nouveaux statuts actualisent les tâches des organes liés à la nouvelle structure. L'assemblée des délégués a également procédé à un toilettage de divers articles afin de les mettre en conformité avec la nouvelle structure.

Le texte intégral des nouveaux statuts peut être consulté sur le site de la commune ainsi qu'à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver les statuts de la nouvelle association Réseau Santé de la Sarine.



SARINA SA
cuisine+
swiss made

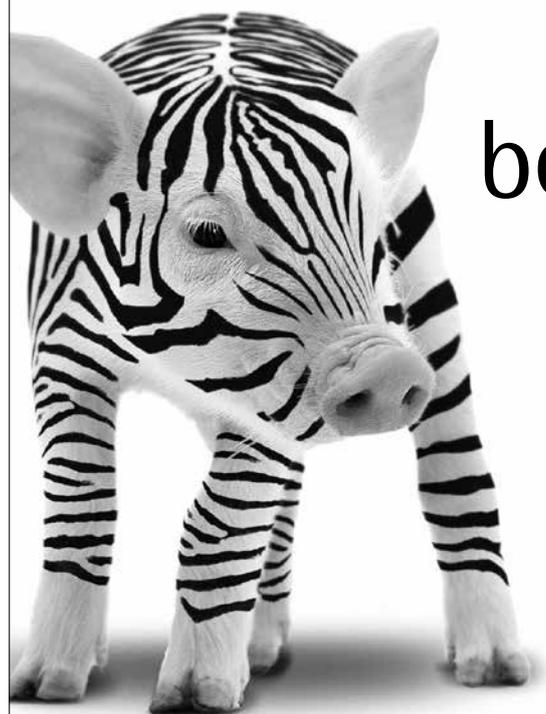
www.sarina-cuisine.ch

300 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80
1746 Prez-vers-Noréaz
Tél. 026 401 20 83
Fax 026 401 20 86

Heures d'ouverture
Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00
Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00
Soir et samedi: sur rendez-vous



|||||
créambule
créateur visuel

besoin d'un
graphiste?

à chacun
son identité.

creambule.ch

INFORMATIONS COMMUNALES

Conférence sur le thème des écrans suivi d'ateliers sur la gestion des nouveaux médias dans la famille

Nous vivons actuellement dans une société de plus en plus connectée. Internet, les réseaux sociaux, les jeux vidéo ou encore les smartphones se sont progressivement installés dans nos modes de vie, si bien qu'aujourd'hui, ils sont devenus quasiment incontournables. Et pour cause, ces technologies améliorent notre quotidien au travers de la palette des possibilités qu'elles proposent.

Néanmoins, l'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC) provoque aussi inquiétudes et interrogations. Il est vrai que le monde virtuel possède des caractéristiques propres qui peuvent être parfois déconcertantes. Nous pouvons nous sentir démunis dans des domaines tels que la sécurité, le cadre légal, les usages et mésusages des nouveaux moyens de communication, les aspects sanitaires ou psychologiques.

Sensible à ces nouvelles préoccupations, la Commune en collaboration avec l'école primaire a mandaté l'Association REPER pour mettre sur pied un projet de sensibilisation auprès des parents et toute autre personne qui ont des enfants à charge. Ce projet porte sur la gestion de l'accès à internet, des réseaux sociaux, des jeux d'ordinateur, etc.

Ce projet vise à donner des outils aux parents pour gérer le quotidien dans un domaine où ils peuvent facilement se sentir dépassés par les prouesses de leur progéniture sur l'internet, l'ordinateur ou le smartphone.

Le projet se déroulera entre janvier et mars 2016 en débutant par une soirée générale sur les thèmes des écrans, animée par des intervenants experts dans leur domaine. M. Michel Bussard, conseiller pédagogique auprès du Service de l'enseignement obligatoire de langue française, M. Jean-Bernard Siggen, chargé de la prévention auprès de la Brigade des mineurs, Monsieur Nicolas Martignoni, directeur du centre de compétences en médias et technologies de l'information et de la communication pour le domaine de l'enseignement du canton de Fribourg.

La première soirée, ouverte à tous, se déroulera le
mercredi 27 janvier 2016
de 19h30 à 21h30
à la salle multifonctions de la nouvelle école

Cette soirée sera suivie par trois ateliers pour approfondir différents thèmes :

Atelier 1 : Les réseaux sociaux, les jeux vidéo, les méthodes de communication électronique.

Le mercredi 17 février 2016
de 19h30 à 21h30
à la salle multifonctions de la nouvelle école

Atelier 2 : Une réflexion et un apprentissage sur la gestion de la sécurité (filtres parentaux, cyber harcèlement)

Le mercredi 24 février 2016
de 19h30 à 21h30
à la salle multifonctions de la nouvelle école

Atelier 3 : Réflexion et acquisition de connaissances sur la gestion du temps, la qualité du sommeil, la place des outils numériques (à la maison, à l'école, etc.), le rôle de l'adulte et des informations sur le réseau d'aide.

Le mercredi 2 mars 2016
de 19h30 à 21h30
à la salle multifonctions de la nouvelle école

Les ateliers sont **limités en places** et nécessitent **une inscription** que vous pourrez effectuer lors de la soirée générale ou en écrivant à l'adresse électronique projets@reper-fr.ch ou au 026/322.40.00.

En attendant, vous pourriez déjà acquérir certaines connaissances dans la matière en visitant le site T-KI.CH (T'es qui?).



COMMUNE D'AVRY
Dicastère formation et écoles

Une semaine « Cité de l'énergie » au centre de tri

Durant la semaine du 21 au 26 septembre 2015, le groupe de travail « Cité de l'énergie » était présent au centre de tri pendant les heures d'ouverture.



M. Biolley a réalisé le montage du vélo récupéré au centre de tri, qu'il a équipé d'un alternateur produisant du courant permettant d'allumer une petite ampoule. Ce n'est que par un effort conséquent, car l'essoufflement survient rapidement, que l'ampoule s'allume.

Il aurait fallu cinq vélos en parallèle pour faire fonctionner le mixer qui a permis aux sportifs du jour de se désaltérer d'un smoothie à la pomme de la région.

L'adage de cette semaine a été : « L'énergie est tellement difficile à produire que notre meilleure chance est de l'économiser ».

A cette occasion, un graphique représentant le tonnage des déchets gérés par la commune sur une année était exposé. Vous le retrouvez ci-dessous.

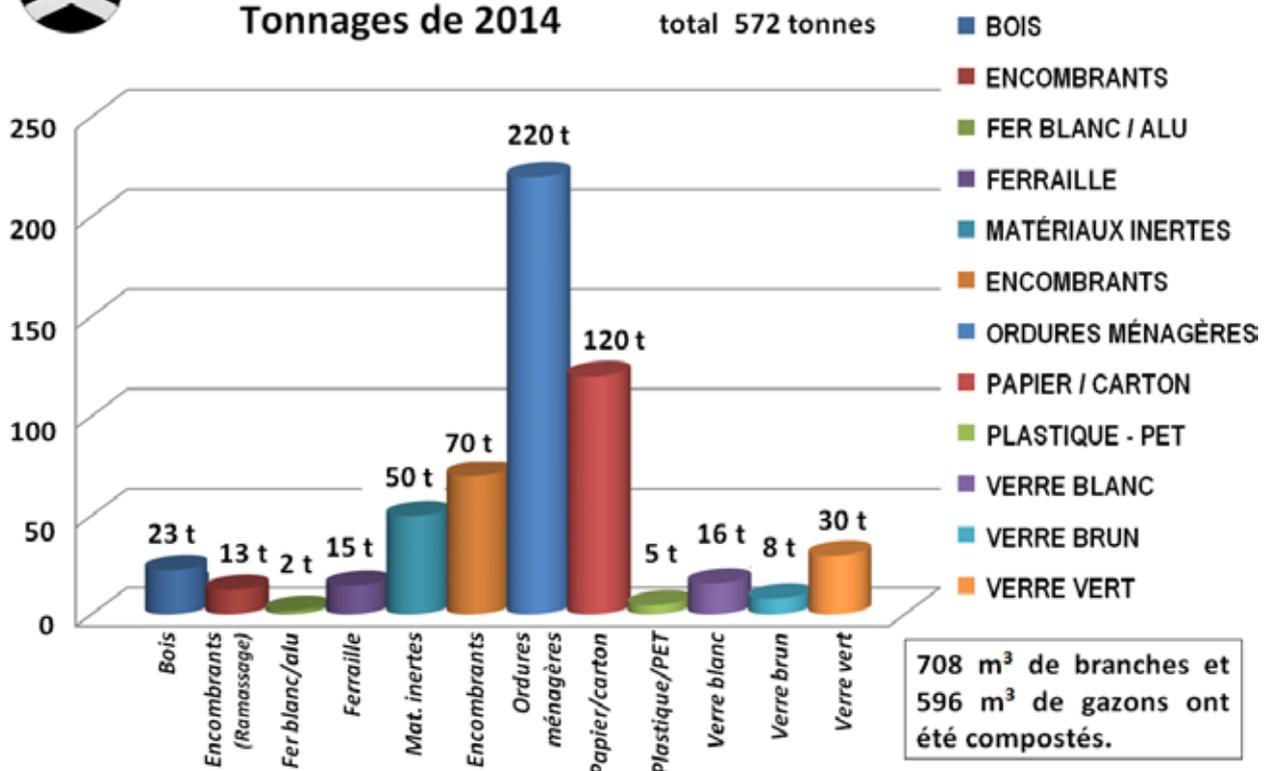
Dans le but d'expérimenter la difficulté de produire de l'électricité, le groupe de travail a organisé une démonstration à l'aide d'un vélo produisant du courant électrique.



COMMUNE D'AVRY

Tonnages de 2014

total 572 tonnes



Les élections communales 2016: quelques renseignements utiles, en particulier concernant le Conseil général

Le 14 juin dernier vous avez décidé de suivre la proposition de votre Conseil communal d'introduire un Conseil général pour la prochaine législature et nous vous remercions pour votre confiance.

Le 28 février 2016, vous élirez par conséquent non seulement les 7 membres du Conseil communal, votre autorité exécutive, mais également les 30 membres du Conseil général, la nouvelle autorité législative qui remplacera l'Assemblée communale.

Nous souhaitons par la présente information vous donner le maximum d'informations utiles vous permettant d'une part de vous engager activement si vous le désirez et d'autre part de savoir ce qui va changer une fois le Conseil général en place.

Bases légales régissant le Conseil général

Les articles 25 à 53 de la Loi sur les communes (LCo) ainsi que les articles 16 à 23 du Règlement d'exécution de la loi (RelCo) définissent les principes et le fonctionnement d'un Conseil général.

Le Conseil général est obligatoire dans les grandes communes nommées dans la loi et facultatif dans les communes de plus de 600 habitants.

Le vote aux urnes peut être demandé (article 26 LCo) par l'Assemblée communale, le Conseil communal (ce qui a été le cas à Avry) ou par le dixième des citoyens actifs et doit avoir lieu au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

Le nombre de conseillers généraux (article 27 LCo) est de 30 dans les communes de moins de 2'500 habitants (ce qui sera le cas à Avry), 50 dans les communes de 2'500 à 10'000 et de 80 dans les communes de plus de 10'000. En dérogation de ce principe, la commune peut prévoir un Conseil général de 30 à 80 membres (décision du Conseil général ou initiative).

Le Conseil général est élu (article 29 LCo) par le peuple en même temps que le Conseil communal pour une période administrative de 5 ans. En cas de vacance, la durée de fonction des nouveaux conseillers généraux prend fin avec la législature.

Le Conseil général est élu selon le mode de scrutin proportionnel (article 61 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, LEDP).

Les organes du Conseil général

La **présidence** (article 32 LCo), composée du président et du vice-président, est élue pour 12 mois et est non rééligible au cours d'une même période administrative. Elle dirige les débats et veille au maintien de l'ordre, préside le bureau, surveille les travaux des commissions, représente le Conseil général à l'extérieur et assure les relations avec le Conseil communal.

Les **scrutateurs** et leurs suppléants (article 33 LCo), au moins au nombre de trois et équitablement répartis entre les différents groupes représentés au Conseil général, sont élus pour toute la législature. Ils établissent une liste de présence, distribuent et recueillent les bulletins de vote et dénombrent les suffrages.

Le **bureau** (article 34 LCo), composé du président, du vice-président et des scrutateurs, fixe les séances du Conseil général et leur ordre du jour en accord avec le Conseil communal, convoque le Conseil général, tranche les contestations relatives à la procédure, fait rapport sur les pétitions adressées au Conseil général, fait les observations aux recours contre les décisions du Conseil général, assure l'information du public sur les activités du Conseil général ainsi que la mise en œuvre du droit d'accès aux documents de celui-ci.

Le **secrétariat** (article 35 LCo) du Conseil général et de son bureau est assuré par le ou la secrétaire communal(e).

Les **commissions** (articles 36 et 96 LCo): la commission financière est la seule commission obligatoire. Elle est composée d'au moins 3 membres élus pour la législature en principe parmi les membres du Conseil général. Le Conseil général peut décider, sur proposition du Conseil communal, de son bureau ou d'un de ses membres, de constituer d'autres commissions pour la durée de la législature, voire des commissions spéciales (par exemple pour l'examen préalable de projets importants) qui seront dissoutes une fois leur mission accomplie.

Le fonctionnement du Conseil général

Le Conseil communal réunit les conseillers généraux en assemblée constitutive dans les 60 jours suivant l'élection générale (article 30 LCo). Le Conseil général élit parmi ses membres un président, un vice-président, au moins trois scrutateurs et des suppléants, ainsi que les membres de la commission financière. Il se dote également d'un règlement du Conseil général. Ce règlement déterminera entre autres les instruments (question, interpellation, motion ou postulat) à disposition des conseillers pour intervenir et la procédure correcte pour les utiliser.

Le Conseil général se réunit (articles 37ss LCo) au minimum deux fois par année en séance ordinaire. A la demande du Conseil communal ou du cinquième de ses membres, il peut être réuni en séance extraordinaire. Les séances du Conseil général sont convoquées par lettre au moins 10 jours à l'avance. La convocation et les documents qui l'accompagnent sont mis à la disposition du public et des médias dès leur envoi aux membres; les dates, heures, lieux et ordres du jour des séances sont en outre annoncés par un avis dans le bulletin communal ou dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance.

Les conseillers généraux sont rétribués par des jetons de présence. Le conseiller général qui, sans motif reconnu légitime par le bureau, manque trois séances consécutives du Conseil général est déchu de sa fonction.

Les membres du Conseil communal assistent aux séances du Conseil général avec voix consultative.

Il faut relever également que les séances du Conseil général sont publiques et ouvertes à la presse. Tout citoyen intéressé aux débats peut donc y participer en tant qu'auditeur.

Les attributions du Conseil général

Les attributions du Conseil général sont identiques à celles de l'assemblée communale (article 10 LCo).

Un conseiller général peut recourir auprès du préfet contre toute décision du Conseil général ou du bureau dans les trente jours suivant la fin du délai de rédaction du procès-verbal (article 154 LCo).

Il faut relever que le Conseil communal a également qualité de recourir contre une décision du Conseil général ou de son bureau, mais qu'un citoyen actif par contre n'a pas cette possibilité de recours.

Les droits politiques des citoyens actifs

Les citoyens actifs disposent du droit d'initiative (article 51ter LCo), du droit de référendum facultatif (article 52 LCo) et peuvent demander un vote aux urnes pour supprimer le Conseil général au profit de l'assemblée communale. A noter qu'une telle suppression ne peut prendre effet qu'à la fin d'une législature.

Pour exercer ces droits, il faut qu'un 10^{ème} des citoyens actifs le demande par écrit.

Le droit d'initiative et de référendum couvrent les domaines suivants: une dépense qui ne peut être couverte en un seul exercice ou un cautionnement pouvant entraîner une telle dépense, un règlement de portée générale, la constitution d'une association de communes ou l'adhésion à une telle association et le changement du nombre de conseillers généraux.

A cela s'ajoute en ce qui concerne le droit de référendum les domaines suivants: un impôt, une autre contribution publique ou la décision de délégation de compétence au Conseil communal ainsi que le nombre de conseillers communaux.

Le lancement ainsi que le traitement d'une initiative et d'un référendum est régi par les articles 137 à 155 LEDP.

Ces droits offrent à notre avis plus de démocratie puisqu'ils permettent de faire voter aux urnes l'ensemble des citoyens sur des sujets traités de manière insatisfaisante ou pas traités par le Conseil général.

Conditions d'éligibilité au Conseil général

Peut être élu au Conseil général tout comme au Conseil communal tout citoyen suisse domicilié dans la commune ainsi que tout étranger domicilié dans la commune, habitant depuis au moins 5 ans dans le canton et étant au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Toutefois les membres du Conseil communal, les membres du personnel communal avec un taux

d'activité de 50% ou plus ainsi que le secrétaire et caissier communaux ne sont pas éligibles (article 28 LCo).

Pour pouvoir être élu, il faut figurer sur une liste électorale formée par un parti politique ou un groupe d'électeurs et d'électrices. Les personnes candidates font acte de candidature en apposant leur signature sur la liste. La personne candidate ne peut retirer sa candidature après le dépôt de la liste.

La liste électorale doit être déposée au secrétariat communal au plus tard le lundi de la sixième semaine précédent le jour de l'élection, soit le **lundi 18 janvier à 11h30 au plus tard**, le bureau communal étant fermé l'après-midi.

Groupes d'électeurs et d'électrices connus

Début novembre, trois groupes d'électeurs et d'électrices nous sont connus. Ils recherchent déjà activement des candidates et candidats autant pour le Conseil communal que pour le Conseil général.

Il s'agit par ordre alphabétique des groupes suivants:

- **Alliance du Centre Droit**
Contact: Jean-Claude Maillard, 079 608 05 10
Représentants actuels au Conseil communal:
Michel Moret et Daniel Schafer
- **Avry en mouvement**
Contact: Eliane Dévaud-Sciboz, 078 858 03 01
Représentants actuels au Conseil communal:
Pauline de Chambrier et Eliane Dévaud-Sciboz
- **Socialistes et sympathisants**
Contact: Jean-Claude Genilloud, 079 231 65 00
Représentants actuels au Conseil communal:
Maurice Clément, Benoît Piller et Carlos Terradillos

Si l'expérience vous intéresse, n'hésitez pas à les contacter. Nous avons besoin de personnes qui s'engagent pour le bien de notre commune.

Problème d'impression Avryzoom

Suite à une erreur d'impression de notre imprimeur, l'édition spéciale d'Avryzoom dédiée à la nouvelle école, comprend des pages manquantes et des doublons d'articles (voir numérotation des pages).

Les personnes qui ont reçu un exemplaire incorrect peuvent le rapporter à l'administration communale où une nouvelle édition leur sera remise.

**La technologie au service
de votre confort**

SOFRAYER
La technologie du verre

UNIGLAS® | TOP
Vitrage économique

Sofraver, professionnel dans
l'univers du verre, vous apporte le confort
et un minimum d'impact écologique.

CONTACTEZ-NOUS
SANS PLUS ATTENDRE
026 470 45 10
www.sofraver.ch



La force de l'expérience

vilarel
SA Constructions

Avry-Bourg 8A
Avry-sur-Matran
079 947 39 40
www.vilarel.ch



Route de Fribourg 16

1754 Avry

Tél. 026 470 19 17

Fax 026 470 19 18

E-mail : vonavry@bluewin.ch

*Spécialiste Honda - Réparations et entretien toutes marques - Préparation
pour expertises - Vente véhicules neufs et occasions - Essence et Diesel*

Théâtre des Osses : Le menteur

Le 26 Avril 2015, la Commission Culturelle d'Avry a accompagné les Aîné/es de la Commune au Théâtre des Osses à Givisiez pour assister à la représentation de la pièce de Carlo Goldoni " Le menteur ".

Carlo Goldoni né à Venise le 25 Février 1707 et mort à Paris le 6 Février 1793 a été un fervent admirateur de Molière bien que son style s'apparente plus à celui de Marivaux.

Pendant ses études juridiques et sa carrière d'avocat, Carlo Goldoni a fréquenté des comédiens ambulants, découvert les comédies grecques et latines et développé sa passion pour l'écriture.

Finalement il a peu à peu abandonné sa carrière de juriste pour écrire des pièces comiques et des tragédies.

En 1761 il rejoint la France et a été ensuite nommé à la tête du Théâtre Italien de Paris où il écrira la plupart de ses textes en Français.

Jusqu'à sa mort, il aura écrit plus de 200 pièces dans tous les genres mais ce sont surtout ses comédies écrites après 1744, comme La Locandiera ou Le menteur, qui assureront sa célébrité.

La pièce Le menteur se passe à Venise au XVIII^{ème} siècle : flanqué de son fidèle valet Arlequin, Lelio s'amuse à séduire les deux filles du Docteur Banzoni , déjà courtisées par Ottavio et Florindo, en multipliant les beaux mensonges.

Quiproquos et coups de théâtre vont se succéder jusqu'à l'arrivée du père de Lelio qui va singulièrement compliquer les choses pour notre fameux menteur.

Un texte difficile mais joué avec brio par les excellents acteurs qui nous ont tenu en haleine pendant toute cette représentation sans entracte.

Les décors simples mais ingénieux apportaient un plus et portaient au maximum les textes et le jeu des acteurs.

Après la représentation, les participants se sont retrouvés autour d'une sympathique collation pour échanger leurs impressions, faire connaissance et partager un moment de convivialité.

BR

Spectacle du cirque Toamême

"Apprendre à jongler avec la vie", voilà une affirmation du directeur de l'école de cirque Toamême de Fribourg, Urs Egger, qui a récemment fait l'objet d'un article dans le journal La Liberté du lundi 8 juin 2015. L'école de cirque existe depuis 1996 et elle rassemble des jeunes de tous les horizons. En plus d'apprendre l'art de manipuler les différentes techniques du cirque, les jeunes peuvent s'épanouir au sein d'un groupe et développer leur créativité. Nous en avons eu un bel aperçu le vendredi 12 juin 2015 dans la halle de gymnastique de l'ancienne école d'Avry.

En première partie

Il était proposé un spectacle à numéros au titre "Passe-moi la télécommande" qui mettait en piste les plus jeunes. Le fil conducteur était de mettre l'accent sur les goûts et les envies de chacun en rapport avec les programmes télévisés. Nous avons pu apprécier le talent des jongleurs, les drôleries des cow-boys monocyclistes et l'adresse des funambules. Une belle harmonie régnait parmi tout ce petit monde.





Deuxième volet

Puis les plus grands ont présenté "Grands reporters". Nous avons assisté aux aventures des "Fratelli Brothers" qui pendant leur reportage au bout du monde nous ont présenté la tribu des "Ba-Bah-Bahh". Les numéros d'acrobaties étaient impressionnants et nous avons pu apprécier l'étendue de leur talent: jongleries, acrobaties, sauts et équilibristes sur la corde raide, des prouesses grandement appréciées du public.

Enfin, voilà un bel exemple de solidarité et d'entraide entre les jeunes. C'est un vent de fraîcheur dans un monde trop souvent axé sur la compétition. Et surtout comme le précise Urs Egger, le but du cirque est de permettre aux jeunes de "se développer en harmonie avec eux-mêmes et les autres." Bravo à ces jeunes artistes talentueux!

Voici le site internet pour avoir les dates de tournée:
www.toameme.ch

CR

Un talent extraordinaire 2015

Le 20 Juin 2015, sous le préau de l'école primaire, la Jeunesse d'Avry sur Matran a présenté "un talent extraordinaire 2015".

Cette Société de jeunesse, créée il y a 10 ans, compte 40 membres actifs et est présidée par Jonathan Thierrin.

La Jeunesse d'Avry a pour but de réunir les jeunes du village pour des activités sportives, des voyages et de faire participer les villageois à des manifestations diverses.



A titre d'exemples, la Société de Jeunesse chante dans les quartiers le jour du 1er Mai, organise la fête nationale du 1er Août, est présente à la course Morat-Fribourg, participe aux Rencontres de Jeunesse du district avec un char et des joutes (dernière édition: le week-end du 27 Juin 2015) et a organisé le 10 Octobre 2015 un souper des Anciens de la Jeunesse d'Avry sur Matran.

Pour la journée du 20 Juin 2015, la Société de Jeunesse a présenté les talents suivants :

- Martin Nussbaumer : guitare et chant
- Léna et Elisa Pillonel, Pauline et Audrey Kunzli, Elsa Mettraux, Noémie Leuenberger : numéro de cirque
- Chloé Pilloud et Morgane Budiska : chant
- Jean-Marie Vonlanthen : cor des Alpes
- L'Ecole Evydane : Hip-Hop
- Privaël Burkardt : Beat-box
- Jean-Claude Stritt : guitare et chant

Ces représentations ont été suivies par un concert du Groupe Okinawa créé en 2013 par cinq jeunes musiciens broyards qui interprètent des compositions de rock français, genre Indochine ou Noir Désir.

BR



Le théâtre des jeunes d'Avry

Les samedi 27 et dimanche 28 juin, les jeunes d'Avry conviaient la population à venir voir leur pièce de théâtre "Prison de femmes" à l'aula du CO de Sarine Ouest. Pour l'occasion, 10 filles et 4 garçons étaient réunis et ils nous ont offert un spectacle coloré et sympathique.



Il s'agissait cette fois d'une histoire de complot qui se passe dans une prison de femmes de Lonceberoh. Quelques quiproquos suffisent à mettre la pagaille dans cette ambiance carcérale. Grâce au décor et aux costumes, le spectateur est rapidement projeté dans l'univers un peu glauque de ces femmes emprisonnées. Elles vont aussi côtoyer les 2 gardiens, leur chef et le directeur de la prison, rôles tenus par les quatre garçons du groupe.

Les jeunes ont maintenant une plus grande aisance sur scène et ils campent leurs personnages avec beaucoup de peps. Cela donne un rythme plus soutenu et il est bien de constater sur scène l'aboutissement du travail élaboré pendant les cours de théâtre.

Encore une fois, nous avons passé un bon moment. Merci à Samuel Corminboeuf qui écrit toujours des textes originaux et dynamiques. Les jeunes ont donné trois représentations de leur spectacle, ils ont donc investi beaucoup de temps et de plaisir.

Parmi le groupe de 14 jeunes, 10 habitent à Avry : Noor Amdouni, Audrey et Clara Bersier, Pauline Constantin, Janis Corpataux, Romy hauser, Katrine Marku, Rémi Meyer, Mathieu Schmid et Géronimo Weibel. Quant à Mathilde Bangerter, Zachary Bulliard, Océane Burkhardt et Mathilde Pierret, ils viennent des communes de Grolley, Matran et Noréaz

Chapeau à ces jeunes pour leur persévérance et leur belle complicité !

CR



Centre Automobile 2000 SA



Garage
Carrosserie
Pare-brise
Achat/vente de voitures

Rte des Murailles 4 -1754 Avry-sur-Matran
Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
info@ca2000.ch - www.ca2000.ch



1754 Rosé
1712 Tavel

Tél. 026 470 18 57
Tél. 026 494 26 33

Schöpfer
+
Egger SA

- Sanitaire
- Ferblanterie
- Couverture
- Paratonnerre

BUREAU D'ARCHITECTURE
ANDRE VONLANTHEN SA

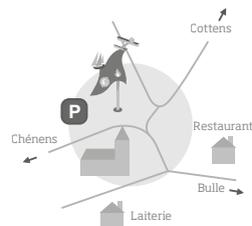
AVRY-BOURG 11 - CP 75
1754 AVRY-SUR-MATRAN
Tél. 026 470 20 66
Fax 026 470 20 68
office@vonlanthen-architectes.ch



AUX-4-ÉLÉMENTS

Chambres d'hôtes

Lucien et Dominique
Haller Sobritz



Route de Chérens 2
1742 Autigny
026 477 07 26
079 308 27 29
www.aux-4-elements.ch
accueil@aux-4-elements.ch

Rencontres de folklore internationales (RFI)

La 41^{ème} édition des Rencontres folkloriques a eu lieu du 18 au 23 août à Fribourg. Cette année, 9 groupes étaient représentés : la Bretagne, l'Irlande, le Tibet, le Panama, la Croatie, la Galice, la Turquie, le Botswana et la Colombie. Une belle façon de s'imprégner de la tradition folklorique de ces pays, c'est de suivre leurs représentations en terre fribourgeoise. Depuis quelques années, les communes d'Avry et de Matran se réunissent pour offrir un spectacle de danse à leur collectivité. C'est donc le jeudi 20 août à l'aula du CO de Sarine-Ouest que nous avons eu la chance de faire la rencontre de 2 pays, le Tibet et la Croatie.

Le Tibet

Ce pays nous a donné un bel échantillon de sa culture et de l'Art tibétain grâce aux costumes colorés et joliment ornés et aux masques portés par les artistes. Leurs danses étaient gracieuses et harmonieuses. Ils ont bien su communiquer leur joie de vivre au public. Avec subtilité et humour, ils nous ont fait entrer dans leur univers et nous ont fait passer un moment inoubliable.



La Croatie

Ces danseurs énergiques font partie de l'ensemble de danse folklorique Jedintsvo de Split. Ils ont révélé l'étendue de leur talent et surtout ils nous ont fait découvrir une facette de leur tradition avec fierté et prestance. Quelle belle et grande performance physique !



Alors à l'an prochain pour faire d'autres belles découvertes.

CR

Concert d'été 2015 : Opus-5

Le traditionnel concert d'été organisé par la commission culturelle a eu lieu le samedi 5 septembre dans la salle multifonctions de la nouvelle école. Pour l'occasion, c'est l'ensemble "OPUS Brass Quintet" qui était invité et nous a fait passer une belle soirée. Ce groupe fondé en 2007 réunit des musiciens talentueux et passionnés : Bertrand Galley au tuba, Aline Alcântara au trombone, Denis Dafflon au cor, Chantal Meystre et Nils Perrot à la trompette.

Le répertoire de " l'Opus Brass Quintet" est varié, il peut faire des incursions dans la musique de la Renaissance ou offrir des morceaux plus contemporains. Nous avons pu apprécier le choix des pièces qui mettaient l'accent sur le jazz, dans une ambiance énergique et à la mise en scène originale et amusante.

Il y a une belle connivence parmi ces musiciens et ils ont su transmettre leur dynamisme au public. Alors merci pour cette délicieuse soirée. Vous pouvez avoir plus d'informations sur le groupe et les concerts prévus en consultant leur site Internet www.opus-5.ch.

CR



Sortie des aînés

Une cinquantaine de têtes grises ont répondu à l'invitation de la Commune et de sa commission culturelle pour la traditionnelle sortie d'automne. Au programme de cette année, la visite d'*Urban farmer*, situé sur le toit d'un immeuble en pleine zone industrielle de Bâle.

Ce concept de « ferme urbaine » aurait été repris des vikings. Donc pas vraiment nouveau... mais combien intéressant et sans doute promu à un bel avenir. Il consiste à produire des fruits et légumes – en l'occurrence des piments et différentes sortes de tomates dont la tige peut atteindre 15 mètres – en profitant au maximum des possibilités de la plante et surtout des nutriments apportés par des poissons qui sont élevés en parallèle. L'échange se fait à travers un circuit d'eau véhiculant des nitrates et des phosphates. Les tilapies, ces poissons abondants dans le Nil ont des propriétés culinaires reconnues et de ce fait, ils font les délices de quelques restaurants réputés de la ville de Bâle. Quand d'une production on en fait une autre, alors que tout devient recyclable, il y a de quoi mener une réflexion bien nourrie sur le rapport entre l'écologie et l'économie.

Un bon repas dans un restaurant situé dans l'espace enchanteur de Grün 80 a fait suite à cette visite et a apporté les calories nécessaires à un parcours pédestre dans la vieille ville de la cité rhénane. Déguster un petit noir (entendez un espresso) face au Rathaus rénové, voilà encore un petit plaisir que seuls les absents pourraient regretter !

François Bouverat



Les CFF et la prévention

Chaque année, les commentaires circulent au sujet du comportement parfois inadéquat de quelques jeunes aux abords des gares. Face à ce phénomène grandissant, les CFF ont pris les choses en main en mettant en place un programme éducatif nommé "Ecoles CFF". Le but est de sensibiliser les jeunes aux thèmes suivants: l'énergie, la mobilité, la sécurité et le choix professionnel. Mais l'objectif principal recherché vise à leur faire adopter un comportement responsable.

Une visite d'un train-école à la gare de Rosé a été proposée le mardi 3 novembre aux parents d'élèves du CO et aux responsables politiques locaux. Quant aux élèves du CO de Sarine-Ouest, ils ont pu assister à un programme de prévention durant la semaine du 2 au 6 novembre.

Cette activité découle de la collaboration entre les CFF, l'Office fédéral de l'énergie et la fondation Science et Cité.

Pour terminer, il faut remercier les CFF d'avoir à coeur la sécurité de nos enfants. Vous pouvez obtenir des informations supplémentaires en consultant le site cff.ch/groupe/entreprise/écoles-cff.html.

CR



Encadrement

Un support pédagogique a également été mis à disposition des enseignants pour aborder au préalable les thèmes choisis. Par la suite, toutes les classes du CO se sont rendues à la gare de Rosé pour découvrir le train-école. Bien encadrés, les jeunes ont pu pleinement participer aux activités prévues en relation avec chaque domaine. Enfin, dernier volet, de retour en classe, un bilan est vivement suggéré afin de permettre aux jeunes de s'exprimer et de prendre conscience de l'impact de leur comportement dans les transports publics.

EP:AMADEUS

ElectronicPartner

1754 AVRY-BOURG

3800 INTERLAKEN

1820 MONTREUX

TV, Video, HiFi, Multimedia.

Notre
service
fait la
différence



chaînes
composées



chaînes compactes



solutions
multiroom

chaînes
iPod/iPhone



www.amadeus-ag.ch 026/470 24 20

*Les meilleures marques
Le meilleur conseil
Le meilleur service*



STRITT & FORLIN SA

**installations sanitaires
ferblanterie - couverture**

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch



Bibliothèque régionale Avry

La Bibliothèque Régionale d'Avry

c'est ...

Pour tous...

Plus de **19000** documents :

- ❖ romans
- ❖ BD
- ❖ albums
- ❖ revues
- ❖ documentaires

5 documents pour un prêt d'un mois

Abonnements

- enfant jusqu'à 16 ans gratuit
- apprenti / étudiant CHF 15.-
- adulte CHF 30.-
- lecteur occasionnel CHF 2.- par livre / par mois

Horaires

mardi	15h00 - 18h00
mercredi	
vendredi	
jeudi	18h00 - 20h00
samedi	9h00 - 12h00

Vacances scolaires	
mercredi	15h00 - 18h00
samedi	9h00 - 12h00





Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

**Coaching
stop-tabac en
4 séances**

**Cours
stop-tabac en
groupe**

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Tarifs

CHF 200.-
Coaching individuel

CHF 150.-
Cours de groupe

CHF 50.-
Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme
Fachstelle Tabakprävention
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96
1705 Fribourg · Freiburg
T 026 425 54 10 • F 026 426 02 88
info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch

Invitez le monde dans votre maison – devenez famille d'accueil !

YFU est une organisation d'échange à but non lucratif active dans le monde entier. YFU organise des programmes d'échange pour des étudiants et des familles d'accueil dans le but de promouvoir la compréhension interculturelle.

Chaque année, quelque 60 jeunes venant des quatre coins du monde passent une année d'échange en Suisse, avec l'objectif d'en savoir plus sur notre pays, ses habitants, sa culture et ses langues. Âgés de 15 à 18 ans, nos étudiants d'échange passent une année scolaire chez une famille d'accueil et fréquentent une école publique.

En tant que famille d'accueil, vous vivez de près l'intégration de votre étudiant(e) d'échange dans le quotidien suisse et dans votre vie familiale. En même temps, vous découvrez une nouvelle culture en restant chez vous !

En accueillant un étudiant d'échange, vous...

- bénéficiez d'un suivi tout au long de l'année par des collaborateurs expérimentés de YFU
- vivez une expérience inoubliable en famille
- embellissez votre quotidien grâce à la présence d'un nouveau membre de la famille issu d'une autre culture
- avez la possibilité d'en savoir plus sur une autre culture et de tisser des liens d'amitié au niveau international

En tant que famille d'accueil, vous...

- faites preuve d'ouverture d'esprit
- offrez à un étudiant d'échange le couvert et le gîte (une chambre individuelle n'est pas indispensable)
- êtes prêt à partager votre quotidien (sans devoir le changer!)



Renseignez-vous sans engagement :

www.yfu.ch

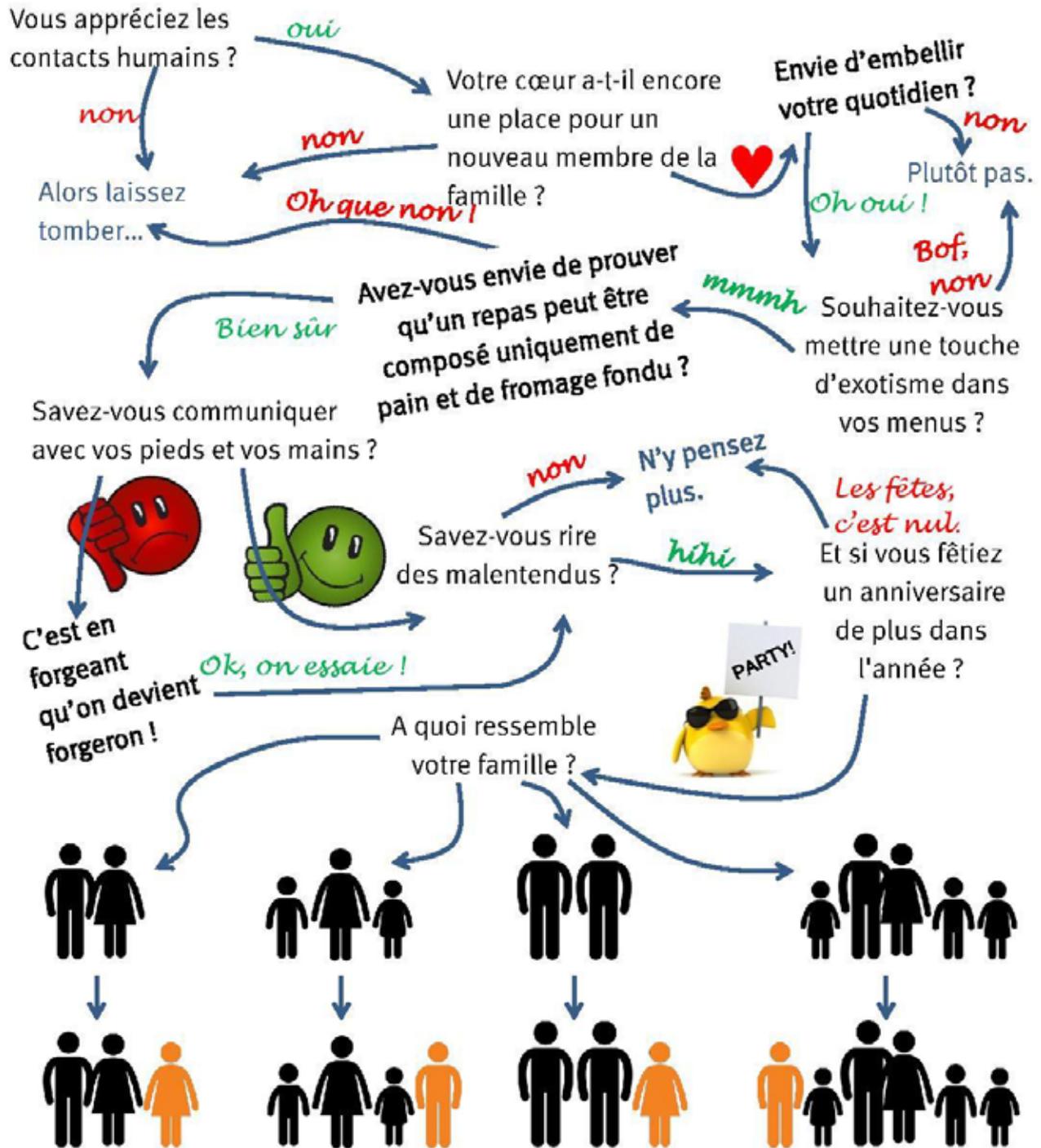
au 026 466 11 11





Êtes vous prêt à devenir famille d'accueil ?

Faites le test !



Si vous êtes arrivé jusqu'ici, allez faire un tour sur www.yfu.ch/accueil ou appelez-nous sans engagement au 026 466 11 11



TAVOLATA TABLE D'HÔTES Pour les personnes dès 60 ans

**PARTAGER UN MOMENT CONVIVAL... SE RETROUVER
AUTOUR D'UNE BONNE TABLE A PLUSIEURS...**

Pour que manger soit un plaisir !

Pro Senectute Fribourg vous propose de prendre un bon repas, dans une ambiance chaleureuse.

Participation: CHF 15. — par personne.

Créer des tables d'hôtes

Pourquoi ne pas créer vous-même une table commune ?



CONTACT

**Pro Senectute Fribourg - Chemin de la Redoute 9 à 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 347 12 40 - info@fr.pro-senectute.ch - www.fr.pro-senectute.ch**



12 ième Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Fribourg

Quand ? Du 25 janvier 2016 au 4 avril 2016

Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.00-11.30 / 13.30-17.00



Association Lire et Ecrire



Cours de français écrit

Pour adultes qui parlent le français et sont faiblement qualifiés

Cours de perfectionnement en lecture et écriture pour les personnes qui

- ◆ savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'ils lisent ;
- ◆ savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte ;
- ◆ ont besoin d'entraînement et de perfectionnement en fonction d'un projet personnel ou professionnel

Cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les personnes qui

- ◆ n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années ;
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Cours spécifique « emploi-santé »

Pour les personnes qui lisent et écrivent déjà et qui désirent travailler dans des établissements de soins

Cours « Lecture Parent-Enfant »

Pour parents qui lisent difficilement. Apprentissage de la lecture à partir de livres pour enfants. Le parent vient avec son enfant. Cours gratuit.

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac (suivant les cours)

Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ? CHF 60.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).
Les frais effectifs peuvent être payés par l'assurance chômage, les services sociaux... (pour les bénéficiaires de ces mesures)

Renseignements et inscription par téléphone au 026 / 422 32 62

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch

Speeddating du bénévolat



Envie d'une activité bénévole?

Pas le temps de chercher?

Participez au speeddating du bénévolat

Trouvez le job bénévole rêvé en 7 mn!

Le 2 décembre 2015, 18h, au Café de l'Ancienne gare à Fribourg

Intéressé-e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch et inscrivez-vous

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

INFORMATIONS SKI CLUB ONNENS ET ENVIRONS



Le ski club Onnens et Environs assure :

1. 6 à 9 sorties variées dans des stations de ski de toute la Suisse
2. Un transport tout confort en car ou en minibus, selon le nombre de participants
3. Des rabais de groupe dans la plupart des stations de ski
4. Une sortie avec soirée raclette, une autre avec les bains thermaux et un week-end en fin de saison
5. Tout cela dans la bonne humeur et avec une excellente ambiance

Cotisation enfants 80.-, adultes dès 16ans 100.- ! Rabais pour les familles !

Si une personne qui n'est pas membre désire participer à l'une de nos sorties, elle est la bienvenue. Cette dernière payera CHF 30.- pour le transport.

SMS GROUP! RECEVEZ TOUTES LES INFOS DU SKI-CLUB PAR SMS

Envoyez **START ONNENS** au **8400!** (et suivez les instructions)

Si vous désirez de plus amples informations, veuillez contacter notre président, Baptiste Jordan (baptiste.jordan@bluewin.ch ou 079/ 365 03 21) ou rendez-vous sur www.skiclubonnens.ch

Le comité vous souhaite une excellente saison et beaucoup de plaisir sur les pistes.

SOCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers	Robin Schwab	tél. 079 292 42 14		1763 Granges-Paccot
Chœur Mixte Le Muguet	Chantal Barras	tél. 026 402 39 85	Chemin des Glycines 10	1753 Matran
Club Athlétique de Rosé	Floriane Ducotterd	tél. 079 300 57 74	Ch. de Rosière 5	1772 Grolley
Club de Tennis de Table	Olivier Scherly	tél. 026 470 18 04	La Fin d'Amont 5	1756 Onnens
F.C. Piamont	Vincent Stulz	tél. 079 240 46 56	Imp. du Lavau 7	1772 Ponthaux
S.F.G. Gym-Dames	Denise Sapin	tél. 026 470 15 96	Impasse des Agges 23	1754 Avry
B.C.A. Badminton Multi-sports	Thomas Di Falco	tél. 079 262 65 44	Impasse des Métayers 3	1740 Neyruz
Soc. de Musique l'Avenir	Christian Mauron	tél. 026 413 15 09	En Plan 8	1733 Treyvaux
Soc. de Tir Air Comprimé	André Claude Cotting	tél. 026 470 02 80	Rte de l'Otierdo 37	1754 Avry
Les amis du Petit-Calibre	Fabien Broillet	tél. 079 209 69 49	Chemin des Granges 14	1730 Ecuwillens
Soc. de Tir 300 m	Hubert Biemann	tél. 026 411 44 20	Route du Levant 19	1726 Farvagny
Fit-Bike	Pascal Brodard	tél. 079 577 29 00	Route du Centre 82	1741 Cottens
Unihockey	Michel Müller	tél. 026 470 18 45	Impasse des Préalpes 4	1754 Avry
Basketball	Sandra Zahno	tél. 026/470 07 85	Route des Murailles 29	1754 Avry
Société Jeunesse	Jonathan Thierrin	tél.079 717 00 13	Route de Rosé 74	1754 Avry

N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch





**Pour la gestion globale
des matières recyclables
et des déchets**

fribourg@srsrecycling.ch



1700 Fribourg

Rte de Bertigny 17

Tel. 026 429 08 20

Fax 026 429 08 22



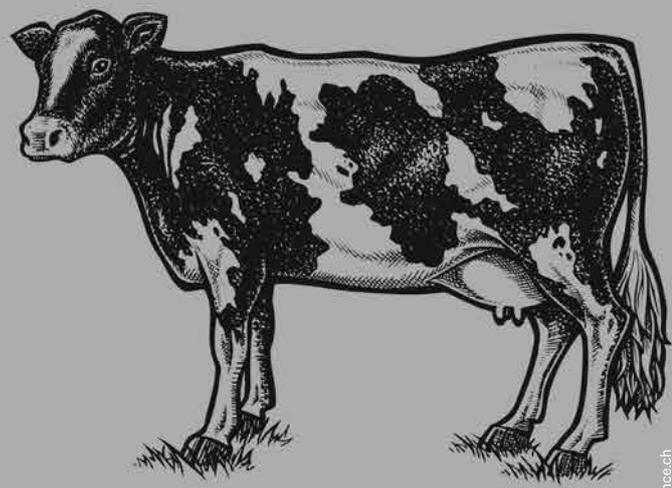
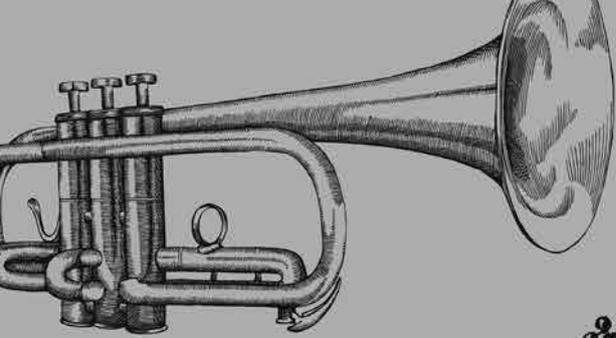
«**IMP**»

Votre imprimeur

Route du Petit-Moncor 12 | 1752 Villars-sur-Glâne

+41 (0)26 401 13 13 | imprimerie@mtlsa.ch | www.mtlsa.ch



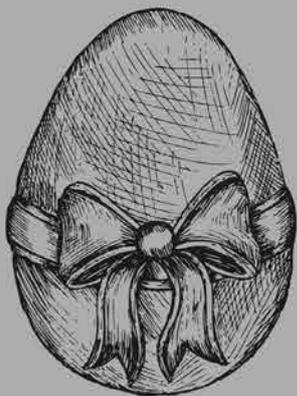
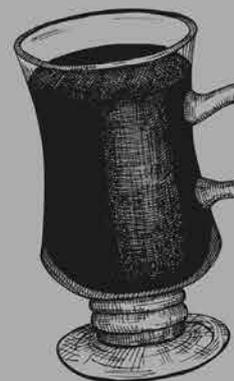


EN 2015, VIVEZ LES

TRADITIONS



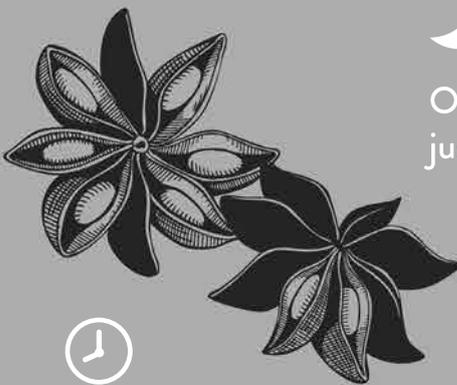
À avrycentre
tout... pour tous!



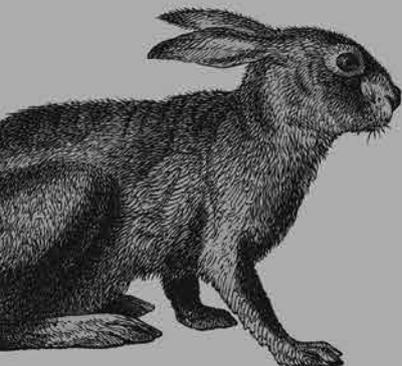
2000 places
de parc gratuites



Ouvert vendredi
jusqu'à 21h



Ouvert dès 8h



AVRYCENTRE.CH

nuance.ch